

Université de Montréal

**La place des paroissiens et paroissiennes
dans les aménagements pastoraux
des communautés paroissiales**

Par

Daniel Jean

Faculté de théologie

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)**

Avril, 1989

© Daniel Jean, 1989



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

REMERCIEMENTS

Avant de débuter la lecture de ce mémoire, j'aimerais remercier toutes les personnes qui y ont collaboré. Sans elles rien n'aurait été possible.

Merci à Paul Tremblay pour son accompagnement. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé aux tables rondes et aux entrevues : Marie-Jeanne Bergeron, Mauril Blackburn, Denis Bouchard, Monique Boucher, Florence Claveau, Jean-Marie Claveau, Lili Côté, Michel Desbiens, Mario Desgagné, André Drapeau, Lucien Duchaine, Francette Dufour, Yvonne Dufour, Candide Gagnon, Réjean Gilbert, Michel Giroux, Napoléon Harvey, Carmen Laflamme, Camil Lévesque, Nicole Lévesque, Mgr Roch Pedneault, Jocelyn Poirier, Violette Riverin, Dolorès Simard, Yolande Simard, Marie Soucy, Diane Tremblay, Guy Tremblay, Ludivine Trudel.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont aidé moralement et spirituellement : ma famille, mes confrères et l'équipe de formation du Grand Séminaire, mes amis-ies du Service des Ministères, mes consoeurs et confrères à la maîtrise ainsi que les professeurs qui m'ont accompagné. Grâce à ces personnes j'ai pu surmonter les périodes difficiles et j'ai pu partager et enrichir mes découvertes.

Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé dont le nom est involontairement omis dans cette liste.

En espérant que ce mémoire reflète réellement la pensée de celles et de ceux qui ont, à leur façon, voulu si gentiment collaboré. Enfin, souhaitons que je puisse vivre, en vérité, ce que j'ai réfléchi et écrit. Que ma foi en l'Église et en Jésus ressuscité puisse rendre réalité le résultat de ma recherche.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
SOMMAIRE.....	1
CHAPITRE 1 : DEUX FORMULES À L'ESSAI.....	6
1. Introduction.....	6
1.1 Sujet de la recherche.....	6
1.2 Méthode d'observation.....	6
2. Premier lieu d'observation.....	8
2.1 Mode d'implantation.....	11
a) Première phase : l'arrivée de l'équipe <<in solidum>>.	12
b) Deuxième phase : l'éclatement.....	14
c) Troisième phase : les réajustements.....	17
2.2 Pourquoi une équipe <<in solidum>> ?.....	19
a) Le point de vue des paroissiens-nes.....	19
b) Le point de vue des prêtres.....	20
c) Le point de vue des autorités.....	21
3. Deuxième lieu d'observation.....	22
3.1 Mode d'implantation.....	23
a) Première phase : la consultation.....	24

b) Deuxième phase : la formation de l'équipe pastorale..	27
3.2 Pourquoi une équipe pastorale ?.....	28
a) Le point de vue des paroissiens-nes.....	28
b) Le point de vue des permanents et des autorités diocésaines.....	29
4. Pointes de l'observation.....	30
4.1 Une implantation précipitée.....	30
4.2 Des réajustements tenant compte des paroissiens-nes.....	32
4.3 Une solution satisfaisante pour les prêtres, insatisfaisante pour les paroisses.....	33
4.4 Un concept confus : le <<jumelage>>.....	35
4.5 Un arrangement qui menace l'avenir des petites paroisses.	37
4.6 Une brisure à dépasser.....	39
CHAPITRE 2 : UN PROBLEME DE PARTICIPATION.....	44
1. Les quatre phases de solution d'un problème.....	45
1.1 Première phase : la définition du problème.....	45
1.2 Deuxième phase : l'inventaire des solutions.....	46
1.3 Troisième phase : le choix d'une solution.....	47
1.4 Quatrième phase : planification de la mise en action.....	47
1.5 Lien avec la pratique.....	47

2. Les degrés ou niveaux de participation.....	49
2.1 La diffusion.....	50
2.2 La co-planification.....	50
2.3 La consultation.....	51
2.4 La cogestion.....	52
2.5 Lien avec la pratique.....	52
3. La conception que l'on se fait de la participation...	55
3.1 La vision professionnelle.....	56
3.2 La vision administrative.....	57
3.3 La vision politique-pression.....	58
3.4 La vision politique-organique.....	59
3.5 Lien avec la pratique.....	60
4. Deux conditions pour une participation pleine et entière.....	63
4.1 Première condition : dépasser le principe taylorien.....	63
4.2 Deuxième condition : apprendre la liberté.....	65
4.3 Lien avec la pratique.....	66
5. Question spécifique et hypothèse de sens.....	67

CHAPITRE III: PLACE DE LA COMMUNAUTÉ À L'ORIGINE DE L'ÉGLISE.....	71
1. Le récit de Pentecôte.....	71
1.1 Les acteurs.....	73
1.2 La réaction des Juifs.....	75
1.3 Le lieu et les circonstances.....	75
1.4 Les symboles : le feu, le vent, la maison.....	77
1.5 Une sortie, une naissance.....	79
1.6 Lien avec la pratique.....	80
2. Au temps de l'activité apostolique.....	84
2.1 Paul et la communauté de Thessalonique.....	85
2.2 Paul et ses compagnes et compagnons.....	86
CHAPITRE IV : UN REGARD DANS L'HISTOIRE.....	89
1. Au XIIe siècle : la remontée du laïcat engagé.....	89
2. L'apport de Vatican II.....	93
CHAPITRE V : LA VISÉE D'UNE ÉGLISE-COMMUNION.....	97
1. La communauté est ministre du Salut.....	98
1.1 Les trois fonctions de l'Église.....	99
a) Une Église «évangélisée» et qui «évangélise».....	99
b) Une Église réconciliée et qui réconcilie.....	100

c) Une Église rassemblée et qui rassemble.....	101
1.2 Au service de la communion.....	101
a) Le rassemblement eucharistique.....	102
b) L'expérience synodale.....	103
c) Un leadership communautaire ?.....	105
2. La communion et le respect de la diversité.....	107
2.1 Un danger qui menace la communion : le sectarisme.....	108
2.2 Deux moyens pour éviter le sectarisme.....	109
3. Lien avec la pratique observée.....	111
3.1 Essais positifs.....	112
a) Des petits gestes de responsabilisation.....	112
b) Un espace de créativité.....	112
c) L'équipe pastorale : un moyen efficace.....	113
d) Le conseil paroissial de pastorale.....	114
e) Une identité retrouvée.....	114
3.2 Essais négatifs.....	115
a) Des formules imposées.....	115
b) L'absence de <<projet paroissial>>.....	116
CHAPITRE VI : LE DROIT : LIMITES ET POSSIBILITÉS.....	118
1. Une interprétation stricte.....	119

2. Une interprétation plus large.....	120
CHAPITRE VII : INTERVENTION.....	123
1. Une intervention continue.....	125
2. Une intervention ponctuelle.....	126
2.1 Aide-mémoire.....	127
2.2 Commentaires et suggestions suite à l'intervention.....	131
a) Rencontre avec les deux vicaires.....	131
b) La présentation des formules.....	132
c) L'attention aux leaders du milieu.....	133
CHAPITRE VIII : PROSPECTIVE ET CONCLUSION.....	135
1. Un rêve.....	136
2. Conclusion.....	138
Bibliographie.....	141

SOMMAIRE

Ce mémoire porte sur deux formes nouvelles de prise en charge pastorale d'une paroisse. On le sait, de plus en plus, les paroisses connaissent des transformations dans leur équipe d'animation. Jusqu'à tout récemment, le prêtre se présentait comme le seul responsable de l'animation de la vie paroissiale. Les laïques étaient alors considérés comme les exécutants du curé. Aujourd'hui, pour de multiples raisons et de diverses manières, on tente d'associer de plus en plus les baptisés laïques à l'orientation et à l'animation des paroisses.

Cette recherche tentera de cerner la place faite aux baptisés laïques quand surviennent dans leur paroisse de nouvelles nominations ou de nouveaux aménagements pastoraux. Pour ce faire, j'ai observé, dans deux zones pastorales distinctes la mise en place de deux formes différentes d'aménagements pastoraux.

À partir de ce double champ d'observation, je tenterai de cerner comment se présente en Église le problème de la participation des baptisés à la vie ecclésiale. Plus précisément, j'essaierai d'éclairer la question spécifique suivante : En Église, peut-on promouvoir une participation pleine et entière des paroissiens-nes dans la mise sur pied des nouveaux aménagements pastoraux ?

Une intuition me guidera tout au long : Si l'actualisation et la dynamique de l'Esprit Saint ne sont pas seulement le fait de l'institutionnel et de ses responsables, si elles rejoignent aussi le peuple de Dieu tout entier,

il importe de déployer la participation dans toute son ampleur. La conviction que l'Esprit de Dieu habite tous les baptisés et que ceux-ci soit aussi porteurs de l'Esprit rend non seulement possible et souhaitable la participation pleine et entière des paroissiens-nes, elle la commande.

Cette intuition sera approfondie à la lumière de la Parole des premières communautés chrétiennes, de la tradition ecclésiale et de la réflexion pastorale actuelle.

Je terminerai en proposant des jalons d'intervention qui permettent de mieux assurer la participation réelle des baptisés au choix et à la mise en place des formules d'animation des paroisses. Certes, en ce domaine, l'évolution des mentalités et des façons d'agir demeure lente. Mais il ne faut pas cesser de vouloir et de rêver pour demain une Église de participation et de communion.

OBSERVATION

*On ne peut pas dire que les baptisés laïques
ne sont pas consultés lors des nouveaux aménagements
dans les paroisses...*

*Le problème c'est qu'on n'a pas le temps
de faire le tour des enjeux possibles d'une telle décision...*

*On n'est pas capable, dans notre Église
de prendre le temps qu'il se doit
pour envisager des solutions à plus long terme.*

*C'est toujours des solutions de courte vue...
des solutions de panique. "*

(Une laïque engagée dans une paroisse observée)

CHAPITRE I

DEUX FORMULES À L'ESSAI

1. Introduction

1.1 Le sujet de ma recherche

Ce mémoire tentera plus particulièrement de cerner la place faite aux laïques quand surviennent dans leur paroisse de nouvelles nominations ou de nouveaux aménagements pastoraux. À cette fin, j'ai observé, dans deux zones pastorales distinctes du diocèse de Chicoutimi, la mise en place de deux formes nouvelles de prise en charge pastorale d'une paroisse. La première consiste en la mise sur pied d'une équipe de trois prêtres solidairement responsables de trois paroisses. La seconde touche une seule paroisse dans laquelle on a constitué une équipe pastorale intégrant prêtres et laïques.

1.2 Méthode d'observation

La méthode d'observation utilisée dans cette recherche est celle des tables rondes. En ce qui concerne le premier lieu d'observation, une première table ronde fut convoquée en janvier 1987 et elle rassemblait cinq personnes représentant les trois paroisses directement concernées. Un représentant des agents pastoraux permanents des paroisses

environnantes du secteur rural était aussi présent. Huit mois après, en octobre 1987, j'ai voulu refaire le point mais cette fois j'ai convoqué une table ronde dans chacune des trois paroisses. Je voulais ainsi assurer une pleine liberté d'expression à tous les participants-es car j'avais observé certaines réticences lors de la première table ronde. Cinq personnes nouvelles sont venues s'ajouter aux participants de la première table ronde. J'ai rencontré également les prêtres de l'équipe solidairement responsables des trois paroisses, ainsi qu'un agent de pastorale laïque travaillant dans ce territoire.

Pour ce qui concerne le second lieu d'observation, j'ai convoqué deux tables rondes, une première en octobre 1987 et une seconde en avril 1988. J'ai rencontré également deux des quatre permanents de l'équipe pastorale.

Enfin, j'ai fait une entrevue avec le vicaire épiscopal qui supervise les deux territoires visés afin de connaître sa perception de ces nouveaux aménagements en cours et de voir le point de vue des autorités diocésaines concernant l'avenir des petites paroisses.

L'analyse des propos tenus par les participants-es aux tables rondes permettra de saisir non seulement les perceptions des divers intervenants mais aussi l'évolution des uns et des autres au fur et à mesure que l'expérience d'un nouveau leadership pastoral se déployait.

Tout au long des pages qui suivent, je citerai des propos des différents intervenants des quatre paroisses touchées par l'étude. À la fin de chaque citation, je les identifierai à l'aide d'un code indiquant l'origine de chaque intervenant.¹

2. Premier lieu d'observation : les paroisses A B C

Il s'agit des trois paroisses suivantes : Saint-Édouard et Notre-Dame de Ville de La Baie, qui a une population de 21 000 habitants, Saint-Félix située dans un secteur rural environnant.²

PAROISSE A : SAINT-ÉDOUARD³

- Population : 4 200
- Age : 0-14 ans = 20%
 15-50 ans = 40%

1-	(données)	(code)
	- Paroisse Saint-Édouard.....	A
	- Paroisse Notre-Dame.....	B
	- Paroisse Saint-Félix.....	C
	- Paroisse Saint-Luc.....	D
	- Prêtre.....	pr
	- Paroissiens-nes.....	pa
	- Vicaire épiscopal.....	vé

2- Voir les cartes géographiques des trois paroisses à l'annexe A.

3- Ces données proviennent d'une étude du milieu faite par le C.P.P. Saint-Édouard-Notre-Dame.

50 ans et plus = 40%

- Prospective d'évolution : stabilité
- Commerce : très peu
- Employeurs : grosse industrie de papier en majeure partie
- Salariés : majorité
- Chômeurs : peu
- Défavorisés : 8%
- Services : postes, banques, etc.
- Écoles : 2 (élémentaire)
- Maison de retraités : 2
- H.L.M. : 3
- Blocs appartements : 2
- Maisons uni-familiales : 50%
- Maisons multi-familiales : 50%
- Parc de maisons mobiles : 1
- Loisirs : camping, palais municipal, golf, stade.

PAROISSE B : NOTRE-DAME

- Population : 1880
- Age :
 - 0-40 ans : 60%
 - 40 ans et plus : 40%
- Prospectives d'évolution : augmentation (très lente)

- Commerce : très peu
- Employeurs : polyvalente, services sociaux, industries.
- Salariés : majorité
- Chômeurs : peu
- Défavorisés : 2-3%
- Services : C.L.S.C., télévision communautaire.
- Écoles : Polyvalente
- Blocs appartements : 6
- Maisons uni-familiales : 80%
- Maisons multi-familiales : 20%

PAROISSE C : SAINT-FÉLIX⁴

- Population : 660
- Age :
 - 0-14 ans : 15%
 - 15-50 ans : 50%
 - 50 ans et plus : 35%
- Prospectives d'évolution : dégradation
- Commerce : très peu
- Employeurs : contracteurs (majorité)
- Salariés : majorité
- Chômeurs : assez nombreux (entre 30 et 50 %)
- Défavorisés : 30%

⁴- Ces données proviennent du responsable de la paroisse Saint-Félix.

- Services : postes, caisse.
- Écoles : 1 (élémentaire)
- H.L.M. : 1
- Maisons uni-familiales : 60%
- Maisons multi-familiales : 40%
- Loisirs : chalet des loisirs, camping, chalets (500).

Dans les paroisses A B et C, trois prêtres ont été institués solidairement responsables de l'animation en septembre 1986, sous l'appellation d'«équipe in solidum». Cette manière de fonctionner en paroisse est tout à fait nouvelle puisque, pour la première fois, on la trouve proposée dans le Code de Droit canonique promulgué en 1984. Au canon 517 paragraphe 1, il est dit :

*"Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque."*⁵

2.1 Mode d'implantation

Dans la mise en place de l'équipe «in solidum», les paroisses A B et C ont passé par trois phases successives : 1^o l'arrivée de l'équipe ; 2^o l'éclatement du jumelage entre les paroisses A et B et le départ du curé

⁵ Code de droit canonique (traduction française) (1984), Paris : Centurion-Cerf-Tardy, p.95.

de la paroisse C ; 3^e les réajustements dans chacune des paroisses après un an de fonctionnement.

a) Première phase : l'arrivée de l'équipe <<in solidum>>

L'idée initiale d'une prise en charge collective de quelques paroisses dans la zone pastorale du Bas-Saguenay apparaissait en mai 1986. L'exécutif du rassemblement des agents pastoraux permanents de cette zone accueillait un projet mis de l'avant par un groupe de réflexion sur l'initiation chrétienne des jeunes (il s'agit du Service d'animation pastorale pour une initiation chrétienne concertée, ou le SAPICC). Ce projet suggérait que cette zone soit divisée en quatre grands secteurs de travail. À la suite de cette proposition, certains secteurs se sont regroupés, à la demande de l'exécutif du rassemblement des agents pastoraux permanents, pour étudier la pertinence du projet. Chaque secteur était invité à regarder si cette nouvelle façon de travailler permettrait d'améliorer le service pastoral. Les résultats de cette consultation des secteurs n'étaient pas encore connus que l'évêque du diocèse proposait aux prêtres responsables des paroisses A B et C et à deux autres prêtres de paroisses voisines de former une équipe solidairement responsable de l'ensemble des cinq paroisses. L'évêque du diocèse déléguait alors le vicaire général pour aller rencontrer les personnes concernées, c'est-à-dire les prêtres responsables des cinq paroisses visées. À la fin de cette rencontre avec le vicaire général, deux prêtres décident de ne pas participer à ce projet en disant que leur paroisse n'était pas prête pour vivre un pareil changement. Les prêtres

des paroisses A B et C se retrouvèrent donc seuls à former cette nouvelle équipe. Après une brève consultation auprès du conseil de pastorale paroissial des trois paroisses intéressées, une réponse positive fut donnée à l'Évêque. Par la suite il invita les prêtres à répartir entre eux les responsabilités. Ce qui fut fait sans délai, avec le concours de l'ancien responsable des paroisses A et B et un candidat au presbytérat, stagiaire dans ces deux paroisses depuis un an. Un prêtre fut désigné responsable de la paroisse C, un autre responsable des paroisses A et B, le troisième conservant son mandat précédent en animation jeunesse pour la municipalité de Ville de La Baie. Notons que les paroisses A et B se voyaient ainsi assigner un unique responsable. La raison est que depuis déjà un an elles étaient engagées dans un processus de jumelage : il y avait un seul conseil de pastorale paroissial, un seul comité de liturgie et un seul curé pour les deux paroisses. Seul le conseil de Fabrique était resté indépendant pour l'une et l'autre paroisse. Après avoir consulté l'ancien responsable de la paroisse, la nouvelle équipe «*in solidum*» décida de continuer le jumelage en cours. C'est ainsi que l'implantation de l'équipe «*in solidum*» se fit à travers les ambiguïtés d'un jumelage entre les paroisses A et B, ainsi que les craintes de la paroisse C de se voir elle-même happée dans le même mouvement. Cela devait hypothéquer assez lourdement les premiers mois de l'équipe «*in solidum*».

b) Deuxième phase : l'éclatement

En novembre 1986, deux mois après l'arrivée de l'équipe, tout éclata. Après avoir vécu les essais de jumelage pendant presque deux

ans, des membres actifs de la paroisse B envoyèrent leur lettre de démission, au conseil de pastorale et aux marguilliers, pour manifester leur insatisfaction face à l'équipe «*in solidum*» qui, selon eux, travaillait à la fermeture de la paroisse B. Voici un extrait de la lettre de démission d'un membre de la paroisse B :

*"L'avènement du jumelage des paroisses (A et B) n'a pas été sans créer certains problèmes de coopération entre les deux paroisses. On dit que le temps nous aide à solutionner les problèmes mais dans notre cas, les problèmes plutôt que de s'estomper semblent s'accentuer. La nouvelle équipe d'animation donne au mot «*jumelage*» une définition qui m'apparaît incompatible avec ma vision du jumelage.*

Ayant été élu par les paroissiens... pour veiller à la bonne marche et à l'avancement de la paroisse, je ne puis continuer à travailler avec une équipe dont l'option semble être la fermeture graduelle de la paroisse. Par la présente, je vous fais part de ma démission comme marguillier..." (pa-B)

Ces démissions causèrent des remous importants dans la paroisse B, mais aussi dans la paroisse A. Pour y voir plus clair, l'équipe responsable décida d'accepter la proposition d'aller consulter les paroissiens-nes concernant l'avenir de la paroisse B. En janvier 1987, on forma un comité composé de gens impliqués dans la paroisse pour analyser la situation et préparer une consultation de toute la population. Le comité de réflexion, comme on l'appelait, décida donc de renseigner les paroissiens sur les trois options possibles quant à l'avenir de leur paroisse: 1^o continuer le «*jumelage*» déjà amorcé ; 2^o aller vers la «*fermeture*» de la paroisse ; 3^o faire en sorte que la paroisse redevienne «*autonome*» c'est-à-dire avec son conseil de pastorale, son

comité de liturgie, etc. Tous les résidents de la paroisse reçurent un dépliant décrivant les trois options possibles. Ensuite, on leur adressa un questionnaire-sondage, accompagné d'une invitation à participer à une assemblée d'information. À cette soirée, une centaine de personnes se présentèrent et décidèrent par vote de tenir un référendum à l'échelle de toute la paroisse. Plus de 300 personnes ont participé à ce référendum, soit un peu plus de 20% des personnes étant en âge de voter. À une très grande majorité de 90%, on a voté pour l'autonomie de la paroisse et 10 % ont voté pour sa fermeture.

Pour la paroisse A, cette période fut très difficile puisqu'à plusieurs reprises ses pasteurs et ses responsables se sont fait accuser, à tort ou à raison, d'être «la grosse paroisse qui veut manger la petite paroisse». On les a accusés de tout faire pour que la paroisse B ne redevienne pas autonome. Ces accusations ont évidemment troublé les relations entre les personnes. Citons à témoin les propos d'un membre de la paroisse A :

"Nous avons compris le fait qu'ils voulaient se prendre en main. Ce que nous n'avons pas compris et digéré c'est que ça ne se faisait pas de façon démocratique. Nous étions engagés l'un envers l'autre. Ils auraient pu nous dire qu'ils n'étaient pas satisfaits de la situation, qu'ils avaient besoin d'aller plus loin, qu'ils avaient besoin de clarifier des choses. Nous aurions embarqué avec eux, nous aurions été de tout cœur avec eux autres, et ça c'est une certitude. Mais de la façon que cela s'est passé, nous ne pouvons comprendre. C'est évident que nos réactions vont leur apparaître comme une incompréhension. Ils ont réagi de façon aggressive et détournée, à notre insu. Pour nous, nous ne pouvions l'admettre. Quoi que nous disions, ça n'a rien changé sur ce

qu'ils pensaient de nous. Pour eux, nous voulions les engouffrer. "(pa-A)

Quant à la paroisse C, située, rappelons-le, en secteur rural, les réactions des paroissiens-nes furent aussi très vives lorsqu'ils virent partir leur curé, qui allait désormais résider au presbytère de la paroisse A. Il faut savoir qu'avant la formation de l'équipe «*in solidum*», le curé demeurait dans le village et consacrait trois jours/semaine à la paroisse. Désormais, en plus d'aller demeurer en-dehors de la paroisse, il ne lui accordait plus qu'un tiers de son temps. Lors d'une entrevue avec le maire de la municipalité, ce dernier déclarait :

"Quant à la décision d'envoyer le prêtre responsable de la paroisse C résider au presbytère A, je trouve que c'est une façon d'avantagez encore le milieu urbain aux dépens du milieu rural. Dans le milieu urbain, les ressources humaines sont beaucoup plus nombreuses qu'en milieu rural. En milieu rural vous retrouvez toujours les mêmes personnes impliquées dans les mouvements. Le prêtre est encore une présence, peut-être plus appréciée en milieu rural qu'en milieu urbain..." (pa-C)

L'inclusion de la paroisse C dans l'équipe «*in solidum*» s'explique en grande partie par des raisons financières. Depuis de nombreuses années, cette paroisse voyait sa dette augmenter. Pour remédier à cette situation, la fermeture de la résidence du presbytère permettait d'économiser sur le personnel et sur l'électricité. La solution mise de l'avant par l'évêché d'inclure la paroisse C dans l'opération «équipe *in solidum*» devenait l'occasion d'effectuer des économies. Mais faute

d'avoir été bien présentée aux paroissiens, cette mesure a surtout fait des mécontents.

"On prêche l'aide aux pays en voie de développement mais, «Charité bien ordonnée commence par soi-même». Il pourrait y avoir un partage entre les paroisses riches et les paroisses pauvres pour enrayer le problème financier de certaines paroisses... Le diocèse n'a pas cherché à venir expliquer le problème, il nous a laissé seuls avec notre problème..." (pa-C)

Les gens de la paroisse C ont eu le sentiment de ne pas être respectés dans cette évolution. Ils se sont souvent demandé s'ils n'étaient pas «les dindons de la farce».

c) Troisième phase : les réajustements

À la suite du référendum dans la paroisse B, des ajustements ont été apportés. Après avoir négocié avec les membres de l'équipe «in solidum», les marguilliers et le conseil de pastorale, les paroissiennes de la paroisse B demandèrent à l'Évêque qu'un membre de l'équipe «in solidum» devienne nommément responsable, à demi-temps, de leur paroisse. Cette demande leur fut accordée. La paroisse A se remet petit à petit des conflits qui surgirent tout au cours du jumelage avec la paroisse B, comme le confie un de ses membres quelque mois plus tard :

"Le climat est sans doute plus agréable. Tout le monde est plus à l'aise de parler, de s'exprimer. Il reste, par ailleurs, que nous traînons quelque chose qui a comme échoué. On traîne un échec, on vit avec un échec qui me dérange encore." (pa-A)

Un an après ce réajustement, la paroisse B voit un souffle nouveau renaître chez elle. Dans la foulée du référendum, plusieurs personnes se sentent davantage responsables et acceptent de s'engager.

"Moi, je trouve que ça va mieux. Je fais partie du C.P.P. présentement et je sens qu'il y a beaucoup de personnes qui ont pris conscience de certaines choses. Peut-être causé par ce qui a été vécu depuis janvier. Peut-être parce qu'ils attendaient aussi le moment de s'impliquer. Je sens qu'il y a beaucoup de monde impliqué en liturgie et qu'il y a plein d'idées nouvelles qui se brassent. On sent que les gens sont plus intéressés. Il y a 70 personnes engagées en liturgie." (pa-B)

Dans la paroisse C, il fut question d'augmenter légèrement le temps de présence du prêtre, mais ce ne fut pas possible. Le climat s'y est quand même amélioré. Il y a moins d'agressivité qu'au début. Les gens acceptent le fait que le prêtre ne soit plus résident mais ce qu'ils n'acceptent pas c'est la façon dont cela a été fait.

"Moi, je trouve que cela s'est un peu résorbé... Au début c'était terrible ce qui nous arrivait. Nous n'avions plus de prêtre. Je pense que les gens se sont dit que nous n'avions pas beaucoup de choix étant donné la diminution du nombre des prêtres. On va s'arranger avec le temps qu'il nous donne... Je pense qu'il y a moins d'agressivité qu'avant." (pa-C)

2.2 Pourquoi une équipe <<in solidum>> ?

a) Le point de vue des paroissiens-nes

Pour les paroissiens-nes, l'équipe <<in solidum>> a été constituée avant tout pour répondre à des besoins purement cléricaux. Ils sentent que les prêtres ont besoin de se sentir solidaires les uns des autres. Étant donné la diminution de leur nombre, ces derniers sentent le besoin de se regrouper pour ne pas se retrouver seuls devant une tâche croissante. Le fait de les voir partager la même résidence ne soulève au prime abord aucune objection. *"Le côté positif de l'équipe <<in solidum>> est de voir que les prêtres ne sont pas seuls."* (pa-A)

Pour certains membres actifs de la paroisse C, la nouvelle équipe, que l'on dit solidairement responsable des trois paroisses, n'est qu'une simple formule, des mots sur du papier. La réalité est tout autre. Les gens de cette paroisse ne sentent pas les trois prêtres solidairement responsables de leur paroisse, car ils ne les voient qu'à l'occasion des célébrations de fin de semaine. Ils se posent la question : si l'équipe <<in solidum>> se limite à une entraide entre prêtres pour les célébrations de fins de semaine, elle ne signifie pas grand chose. Comme ils disent, *"ce n'est pas fort comme responsabilité"*.

"Si former une équipe consiste à venir à tour de rôle dire la messe le dimanche... je n'appelle pas cela une équipe. Ca c'est comme si on changeait le camion de livraison à toutes les semaines. Un travail d'équipe consiste à venir se faire

connaître, à seconder le premier responsable et la communauté..." (pa-C)

b) Le point de vue des prêtres

Les prêtres ont le sentiment que l'équipe «*in solidum*» constitue une façon de travailler efficacement «*sans se faire avaler par le système*». Ils ne se voient plus comme curé, seul responsable d'une paroisse. Cette solution d'une responsabilité exercée «*en solidarité*» leur apparaît comme une bouée de sauvetage, étant donné la diminution du nombre des prêtres. *"Je me verrais difficilement curé d'une paroisse et être pris toutes les fins de semaine. Même si j'étais curé, je m'organiserais pour avoir un remplaçant de temps à autre."* (pr)

Une autre raison motivent les prêtres à former une équipe «*in solidum*». C'est que l'équipe appelle l'égalité et la réciprocité entre ses membres. Depuis plusieurs années, certains prêtres vicaires se plaignaient de travailler avec un curé paternaliste et autoritaire. Dès lors, quoi de mieux qu'une équipe «*in solidum*», qui vient défaire le rapport curé-vicaire. *"C'est une volonté des prêtres. C'est pour défoncer le modèle «curé-vicaire»"* (pr)

c) Le point de vue des autorités.

Un représentant des autorités diocésaines, le vicaire épiscopal de la région du Saguenay, donne deux raisons à l'avènement de cette nouvelle prise en charge pastorale. La première raison est la diminution des effectifs presbytéraux. Comme tous les autres diocèses du Québec, le diocèse de Chicoutimi connaît une diminution du nombre de prêtres. La moyenne d'âge des prêtres augmente de plus en plus. En 1987, cette moyenne était de 55,6 ans. C'est dire que dans les paroisses où il y avait autrefois un, deux ou trois vicaires il n'en reste qu'un seul et dans la plupart des cas plus du tout. Pour les autorités diocésaines, c'est une situation alarmante. Il importe de chercher des voies de solution pour faire en sorte que les paroisses puissent avoir au moins un prêtre à leur service.

La deuxième raison qui pousse à créer des équipes <<in solidum>> est la mention qui en est faite dans le nouveau code de Droit canonique de 1984. Une porte est ouverte, on la prend. Le diocèse de Chicoutimi menait, en 1986-1987, trois autres expériences d'équipe solidairement responsable. *«Cette équipe veut répondre à la diminution de prêtres et pour assurer qu'il y ait pour chaque paroisse un pasteur ou une équipe de pasteurs.»* (vé)

3. Deuxième lieu d'observation : la paroisse D

Le deuxième lieu d'observation est la paroisse Saint-Luc de Chicoutimi.⁶ Cette paroisse possède, en grande majorité, des quartiers

⁶— Voir la carte géographique de la paroisse Saint-Luc à l'annexe B.

résidentiels. C'est une sorte de <<banlieue-dortoir>>. Elle a aussi un quartier plus ancien. Visiblement éclairés par les <<leçons>> de la première expérience et voulant en tirer parti cette paroisse m'intéressait car elle s'apprêtait à vivre une expérience différente de celle déjà observée : non plus une équipe de prêtres <<in solidum>> mais une équipe pastorale <<mixte>> incluant prêtres et animateurs laïques permanents et bénévoles.

PAROISSE D : SAINT-LUC⁷

- Population : 10 500

- Age :

- 0-14 ans : 25%
- 15-50 ans : 50%
- 50 ans et plus : 25%

- Prospectives d'évolution : diminution assez importante

- Commerce : P.M.E. (petites quantités)

- Employeurs : P.M.E

- Salariés :

journaliers : 30%
fonctionnaires, professionnels : 45%
autres : 25%

- Chômeurs : peu

- Défavorisés : 5%

- Services : C.L.S.C., polyclinique, caisse, banque, centre commercial

⁷- Ces données proviennent d'un laïque permanent ayant travaillé dans la paroisse Saint-Luc pendant quatre ans à temps plein.

- Écoles : 3 (élémentaire)
- H.L.M. : 3
- Blocs appartements : 10
- Maisons uni-familiales : 85%
- Maisons multi-familiale : 10%
- Parc de maisons mobiles : 1
- Loisirs : parcs (5), stade.

J'ai choisi la paroisse D pour regarder si, dans le cas de l'arrivée d'une équipe pastorale, les laïques prennent une place réelle dans la consultation et la mise sur pied d'une telle équipe. Étant donné qu'une équipe pastorale se veut un moyen de participation des laïques dans la vie communautaire, on devrait s'attendre à ce que ces derniers occupent une place de choix dans la consultation et dans la prise de décision.

3.1 Mode d'implantation

En septembre 1987, les paroissiens-nes de la paroisse D apprennent que tous les membres de l'équipe des permanents quittent pour une raison ou pour une autre. L'évêque proposa donc aux nouveaux pasteurs nommés d'enclencher le processus en vue de la formation non pas d'une équipe <<in solidum>> de prêtres, mais d'une équipe pastorale intégrant prêtres et laïques. Ce fonctionnement est lui aussi une autre

nouveauté proposée dans le Code de Droit canonique. Au canon 517 paragraphe 2 on peut lire ceci :

"Si, à cause de pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale."⁸

La paroisse D a connu jusqu'ici deux phases dans la mise sur pied de l'équipe pastorale : 1^o la phase de la consultation et 2^o la phase de la formation même de l'équipe pastorale. Précisons que ce projet ayant débuté à l'automne 1987, mon temps d'observation a été plutôt bref : une année au total.

a) Première phase : la consultation

Au début de la mise sur pied de l'équipe pastorale, l'intention de proposer une véritable expérience de participation aux paroissiens-nes était très présente chez les permanents de la paroisse et les responsables diocésains. Ils souhaitaient même vivement cette participation. Dans ma rencontre avec le vicaire épiscopal, celui-ci soulignait la nécessité de prendre tout le temps nécessaire afin que l'évolution se fasse dans le respect des paroissiens-nes.

"Pour mettre en place un tel projet, il faut beaucoup de conditions. Il ne faut pas parachuter l'équipe pastorale et

8- bid, p.95.

déplacer tout le monde. Il faut tenir compte un peu des personnes. Le projet est auprès des personnes qui deviendront éventuellement responsables. Nous avons dit au prêtre mandaté qu'une fois sur place il aura à présenter le projet, à préparer les gens. Il faudrait dire aux gens que nous avons un projet de faire une équipe et non, on fait une équipe. Il faut leur expliquer le projet et voir si il y a des objections majeures...En plus du concours de circonstances, on a influencé pour qu'on puisse arriver à cette situation...Ce n'est pas un désir de la communauté de former cette équipe pastorale...La communauté a son mot à dire là-dessus. Ca va prendre du temps. Ca m'apparaîtrait prendre au moins un an à mettre l'équipe sur pied. Ca va se bâtir au fur et à mesure. Il faut se faire un calendrier, avoir des étapes dans ce projet où la communauté est consultée, où on prépare des personnes qui pourront y travailler. On va voir avec la dynamique qui s'engage comment on va aboutir... (vé)

Ces bonnes intentions ont bien sûr guidé l'implantation, mais le manque de temps a fait qu'elles n'ont pu se réaliser totalement. C'est ainsi qu'on a tenu à mettre au courant les paroissiens-nes de ce changement qui allait survenir dans l'animation de leur paroisse. En décembre 1987, on convoqua une assemblée des paroissiens pour leur faire part du projet envisagé. Une centaine de personnes se présentèrent à cette rencontre. Au lieu d'exposer le problème et diverses hypothèses de solution, l'équipe a plutôt vanté les mérites et les bienfaits d'une équipe pastorale.

A la fin de cette rencontre on invita les gens à se prononcer sur la venue ou non de l'équipe pastorale. À 90%, les personnes présentes se dirent d'accord pour le principe et 10% en désaccord. J'aimerais souligner ici que les gens ont insisté sur le principe de l'équipe pastorale, mais pas nécessairement sur la façon de l'implanter. Beaucoup d'avantages et de

crainches se sont exprimées lors de cette rencontre. Voici un exemple typique de ces réactions. Une paroissienne confiait, lors d'une table ronde faite en avril 1988, qu'elle ne s'était pas sentie respectée. Il lui a semblé que tout était décidé d'avance. À ses yeux, au lieu de faire une rencontre pour consulter les paroissiens, on a fait une rencontre pour informer les paroissiens du changement qui allait se produire sous peu.

"La rencontre du 13 décembre n'était pas une demande d'opinions de la part des mouvements qui représentaient la paroisse... La rencontre avait lieu pour nous informer qu'il y avait une équipe qui arriverait... moi c'est comme cela que je l'ai vécu. J'ai trouvé cela un peu froissant parce que je viens dans une soirée, on pose des tas de questions et à la fin on dit c'est cela qui va se passer. Mgr désire telle chose, telle chose... Pourquoi me demander mon opinion... Tout était fait. Quand je dis que tout était fait, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu de consultation où moi je n'étais pas présente. La rencontre de décembre n'était qu'une rencontre pour nous dire qu'il y aurait une équipe... J'ai eu des échos de gens qui pensaient la même chose... Tout est décidé à l'avance. Ces gens ne sont pas venus à la réunion de décembre car ils ne voyaient pas la nécessité d'y être présent étant donné que pour eux tout était décidé à l'avance... De plus en plus il faudra que les laïques s'impliquent. Il faut s'en aller vers cela... Ce que je critique, c'est la manière qu'on s'est pris pour en arriver là." (pa-D)

Lors d'une rencontre du conseil paroissial de pastorale, on décida de former un comité "ad hoc" pour permettre la formation de l'équipe dans les plus brefs délais. Le comité "ad hoc" comprenait deux membres du C.P.P., deux membres du conseil de Fabrique et les trois permanents en place.

On peut donc s'apercevoir que, même si l'intention première de consulter les paroissiens-nes était là, il demeure que la solution d'une

équipe pastorale a été très vite choisie et sans trop se préoccuper, selon certains paroissiens, de leurs points de vue.

b) Deuxième phase : la formation de l'équipe pastorale

Lorsque le temps arriva de former l'équipe pastorale, on procéda à une consultation des comités et associations de la paroisse pour la mise en candidature de personnes aptes à faire partie de l'équipe. Le comité "ad hoc" recueillit les nominations et effectua une première sélection. Par la suite, les permanents ont rencontré en entrevue les personnes pressenties. Lors de la table ronde, une paroissienne se dit offusquée de voir que les permanents n'avaient invité personne du comité "ad hoc" à participer aux entrevues et que le comité lui-même n'avait pas insisté pour en faire partie.

"On pensait que c'était les permanents qui, comme l'évêque, faisaient le choix des bénévoles... Ca nous a pas été proposé, ça nous a été imposé... Le comité ad hoc a fait une première sélection... Le reste a été fait par les permanents..." (pa-D)

Cette paroissienne ajoutait que, malgré tout, le C.P.P. aurait pu refuser certains noms que les permanents auraient proposés.

"Après qu'ils (permanents) eurent rencontrés tout le monde, on s'est fait une réunion C.P.P. et marguilliers pour nous donner les noms qu'ils avaient choisis... Nous avons donné notre mot sur chacun des noms... Si on avait dit non, ils auraient été obligés de faire une autre sélection..." (pa-D)

À la fin de la rencontre, cette même personne notait que les exigences d'une véritable participation demeuraient encore peu perçues : *Cette rencontre m'a permis de prendre conscience qu'on s'est laissé avoir par les permanents dans un sens. On aurait pu être participants... Ca m'ouvre les yeux ce soir...*" (pa-D)

Donc, à cette phase-clé de la formation de l'équipe pastorale, ce sont plutôt les permanents qui ont pris l'initiative, le C.P.P. ne conservant qu'un pouvoir de consultation.

3.2 Pourquoi une équipe pastorale ?

a) Le point de vue des paroissiens-nés

Les gens ont bien l'impression que l'introduction de cette nouvelle formule impliquant des laïques coïncide avec la diminution des effectifs presbytéraux. Plusieurs notent aussi que le souci d'assurer un service pastoral de qualité est présent. C'est pourquoi on consent à ce qu'on bouscule les choses pour mettre sur pied ce type d'animation.

"Il faut dire qu'on était bousculé dans le temps. On aurait voulu prendre beaucoup plus de temps que cela... On avait une réunion à tous les 15 jours. C'était décision par-dessus décision... Si on se pressait c'est qu'il y avait un désir que des services de qualité soient assurés dans la paroisse. Inconsciemment, on sentait que les permanents étaient énormément débordés. On se dit: "dépêchons-nous de leur donner du secours, de leur donner de l'aide". C'est cette pression que j'ai senti un moment donné... On manque de prêtres, pourquoi ne pensons-nous pas la plaie tout de suite, qu'il y ait des laïques." (pa-D)

Une paroissienne se rappelait qu'au début il avait été souligné que l'équipe pastorale n'était pas là parce qu'il manquait des prêtres mais bien parce que les laïques ont un rôle important à jouer dans l'animation. *"On a dit au début que l'équipe pastorale n'existe pas parce qu'il manquait des prêtres... (pa-D)*

Mais une autre lui rappela que les autorités diocésaines *"ont spécifié que c'était les effectifs cléricaux qui manquaient". (pa-D)*

b) Le point de vue des permanents et des autorités diocésaines

Pour ce qui concerne les prêtres et les autorités diocésaines, la formule de l'équipe pastorale est d'abord et avant tout un moyen de combler la diminution des effectifs presbytéraux. Chez les permanents de la paroisse, le choix de travailler avec une équipe pastorale provient davantage d'une volonté de permettre une meilleure participation des laïques à la vie ecclésiale. Cela est clair notamment chez le prêtre désigné pour faire advenir l'équipe pastorale. Après douze ans de travail missionnaire au Chili, ce dernier avait vraiment à cœur de faire apparaître un leadership pastoral communautaire. Du côté des autorités diocésaines, on semble vouloir <<essayer>> cette formule à titre expérimental, car des expériences antérieures dans d'autres diocèses laissent croire que ce pourrait être une formule d'avenir.

"On a fait l'expérience de jumelage, d'équipe <<in solidum>> et on voit que ces expériences ont des limites. Avec ce que le

projet de Saint-Jean-Longueuil proposait c.à.d. une équipe pastorale mixte, on voyait cette expérience se vivre ici dans une paroisse urbaine avec une population assez grande... Il faudrait vivre une nouvelle formule comme celle-là pour savoir si ce ne serait pas une formule d'avenir. On assurera un meilleur service si nous avons plusieurs formules plutôt qu'une seule." (vê)

On voit donc que les motifs qui poussent à créer des équipes pastorales sont importants pour l'avenir de notre Église. Ces équipes s'inscrivent notamment sur l'arrière-fond d'une participation plus grande des laïques à l'animation de la vie paroissiale. Mais, dans la mise en oeuvre, le point de vue des paroissiens est encore loin de tenir la première place.

4. Pointes de l'observation

Nous venons de décrire, par séquences successives, comment se sont implantées, dans deux endroits assez différents, deux formes nouvelles de prise en charge pastorale dans une paroisse ou dans un regroupement de paroisses. Essayons maintenant de dégager les principales pointes de notre observation.

4.1 Une implantation précipitée

Dans le premier lieu d'observation, même si l'arrivée en scène de l'équipe <<in solidum>> avait comme point de départ une intuition des agents pastoraux permanents de la zone, il demeure que la consultation,

pour la mise en place d'une telle formule, a été déficiente. Certains qualifient de cavalière la façon dont cela a été fait : on a procédé comme des fonctionnaires, des administrateurs.

"J'ai trouvé que la nomination s'est faite de façon cavalière et d'une façon indigne de nos représentants de l'Église diocésaine. Je les ai qualifiés d'administration de Caisse d'Entraide⁹, en agissant de la sorte, sans préavis, sans préparer les gens, sans avoir une période de transition. Pour des chrétiens c'est difficilement acceptable..."(pa-C)

D'autres disent qu'il y a eu effectivement consultation de la part des autorités diocésaines. Mais ajoutent-ils, ce fut une consultation-bidon, c'est-à-dire une consultation vite faite étant donné le court temps mis à leur disposition.

"On ne peut pas dire que nous n'avons pas été consultés... le problème c'est qu'on n'a pas eu le temps de faire le tour des enjeux possibles d'une telle décision... On n'est pas capable, dans notre Église de prendre le temps qu'il se doit pour envisager des solutions à plus long terme. C'est toujours des solutions de courte vue, des solutions de panique."(pa-A)

Le prêtre responsable de la paroisse C reconnaît cette lacune en disant que la préparation et la consultation ont été faites d'une façon inacceptable, sans respect des personnes engagées dans la paroisse.

"Le gros défi a été pour moi de faire ce qui n'avait pas été fait c.à.d. le pont entre la résidence et la non-résidence du

⁹— Allusion à une décision fort impopulaire prise par les dirigeants d'une mutuelle de déménager, sans préavis et dans la nuit, leur siège social d'Alma au Lac Saint-Jean à Québec.

prêtre dans le milieu même. En réalité ça aurait pris 6 mois, 1 an à vivre certaines étapes et cela n'a pas été fait."(pr)

Dans le second lieu d'observation, la paroisse D, nous pouvons dire que, malgré tout le respect que les permanents voulaient avoir envers les paroissiens-nes en les impliquant dans une participation pleine et entière, tout cela est resté presqu'un rêve. Même si certains paroissiens ont eu leur mot à dire, il demeure que la nomination a été faite avec une telle rapidité qu'une réelle réflexion communautaire n'a pas eu le temps de s'amorcer.

Cette implantation précipitée dans les deux endroits a handicapé la mise en marche des équipes. Il faut en déduire : quand on veut planter un changement trop vite, on crée des effets prévisibles et nocifs d'incompréhension, d'opposition, voire de paralysie.

4.2 Des réajustements tenant compte des paroissiens-nes

Nous avons noté que dans le premier lieu d'observation le tir a du être rajuster en cours de route. Quand est venu le temps pour les gens impliqués dans la paroisse B de faire face aux insatisfactions des paroissiens-nes, l'idée d'une consultation au niveau de la paroisse est arrivée au bon moment. Les paroissiens furent très surpris de voir qu'ils étaient consultés. Ils ne pensaient pas que leur opinion pouvait avoir de l'importance dans l'Église. *"J'ai l'impression que les gens ne s'attendaient*

pas à être consultés. Les gens trouvaient cela curieux que leur opinion ait de l'importance. Ça fait plaisir aux gens." (pa-B)

Les blocages survenus dans les paroisses A et B ont ainsi conduit à reconnaître l'importance de l'avis des paroissiens-nes et la nécessité de la consultation. La paroisse D a tiré profit de cette expérience et on s'y est montré un peu plus attentif à la population. On peut en déduire ceci : dans la mise en œuvre des formes d'animation pastorale, il importe de suivre de très près les réactions des paroissiens et de chercher à s'y ajuster.

4.3 Une solution satisfaisante pour les prêtres, insatisfaisante pour les paroisses

Les paroissiens-nes impliqués-es ont senti que la solution de l'équipe «*in solidum*» était très avantageuse pour les prêtres, mais qu'elle venait déranger la vie communautaire. S'est alors exprimé fortement le besoin d'un rassembleur attaché à une paroisse et non un rassembleur pour deux ou trois paroisses.

"C'est une bonne chose que l'équipe vive ensemble. Cela permet de créer un climat de solidarité, d'encouragement. Ils peuvent plus se parler. De là à se partager les tâches entre les trois paroisses, je ne suis pas d'accord. Ils sont tellement éparpillés qu'il ne se fait plus rien." (pa-A)

Au début les prêtres formant l'équipe «*in solidum*», avaient décidé de n'avoir qu'un responsable pour les paroisses A et B. Un des prêtres ne trouvait pas important qu'il y ait un répondant pour chaque paroisse ; les deux autres se fiait au dire du curé précédent qui favorisait le regroupement en raison du fait que les gens de la paroisse B semblaient vouloir aller dans ce sens. Ils s'aperçurent très vite, devant les conflits entre les deux paroisses, qu'il fallait remédier à cela. Celui qui, au départ, était d'avis que les paroisses A et B ne devaient avoir qu'un seul prêtre responsable changea d'idée et vint à penser que chaque paroisse avait le droit d'avoir un prêtre répondant bien identifié.

*“Même si nous travaillons en équipe «*in solidum*» il faut faire en sorte que les communautés puissent s'identifier à un responsable. C'est une chose que je trouvais, l'année dernière, peu importante. Vu les conflits que cela a amené, je me suis rendu compte qu'un responsable par communauté était important.”*(pr)

Pour les autorités diocésaines, le respect des paroisses est une chose très importante. Aucun changement ne peut s'opérer sans leur accord. Le vicaire épiscopal me disait, lors de l'entrevue, combien il était important de respecter les besoins des paroisses. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de ce qui s'était passé entre les paroisses A et B. Trouvait-il cela normal que la paroisse B demande d'avoir à nouveau un conseil de pastorale, un comité de liturgie? Trouvait-il que la réaction de la paroisse B était une réaction qui amenait un retour en arrière ? Il m'a répondu en ces termes :

"Pour moi ce n'est pas un recul. Au départ j'étais même réticent (à ce que l'équipe voulait faire), dans mon idée... c'était important de garder l'identité de la communauté... avec quelqu'un qui assurait l'unité, la présidence... Moi je pense qu'il y a eu confusion. Certains pensaient à une fusion progressive, d'autre part moi, ma perception était que la fusion n'était pas mûre. Il fallait vivre un véritable jumelage en gardant l'identité de chacune des paroisses avec une équipe responsable dont un était identifié comme étant le rassembleur de la communauté. Cette demande rejoignait ce que je pensais. Je me dis : il y a une communauté qui existe, il faut la respecter et on pourra faire une fusion, mais avec eux seulement. S'ils ne sont pas avec nous ce ne sera jamais possible."(vé)

Le danger de la diminution des prêtres c'est que ce soit les communautés paroissiales, bien identifiées, qui en souffrent. Si une paroisse n'a plus la possibilité d'identifier son rassembleur, elle se sent menacée. On peut en déduire ceci : comme tout groupe, toute association ou toute société, la paroisse a besoin d'un leader bien identifié à elle pour que les gens puissent se reconnaître.

4.4 Un concept confus : le <<jumelage>>

Comme il a été noté, entre la paroisse A et la paroisse B s'était amorcé un processus de jumelage depuis janvier 1985. Le mot <<jumelage>> n'avait pas la même signification pour les autorités diocésaines et pour l'équipe responsable de la paroisse A et B. De même, ce mot avait des résonnances différentes dans l'esprit des paroissiens-nnes de la paroisse B et dans l'esprit des membres de l'équipe <<in

solidum>>. Cette confusion a beaucoup contribué à embrouiller l'implantation de l'équipe <<in solidum>>.

Au départ, pour les autorités diocésaines, le jumelage des paroisses A et B devait se faire uniquement au niveau des pasteurs et non au niveau des comités comme le conseil de pastorale ou l'équipe liturgique. À leurs yeux, le mot de <<jumelage>> n'impliquait pas l'idée d'une fusion progressive des deux paroisses.

"Nous avons été surpris parce que le jumelage ne correspondait pas, pour nous, à fusion. Une fusion c'est d'avoir deux paroisses et les réduire à une seule. Tandis que, avec le jumelage, les paroisses gardent leur identité. C'est beaucoup plus jumelé dans le service des pasteurs. Le même pasteur est responsable de deux communautés ou encore une équipe de pasteurs est responsable de plusieurs communautés..."(vê)

Alors que les autorités pensaient <<jumelage>> uniquement en termes de partage des prêtres entre plusieurs paroisses, l'équipe mise en place, elle, estimait devoir travailler dans la ligne d'un jumelage-fusion.

La même confusion est apparue entre les paroissiens-nes qui pensaient <<jumelage>> en terme d'échange de services alors que l'équipe d'animation proposait en fait la fermeture progressive du lieu de culte de la paroisse B et, à plus ou moins long terme, la fusion avec la paroisse A. "...La nouvelle équipe d'animation donne au mot <<jumelage>> une

definition qui m'apparaît incompatible avec ma vision du jumelage..." (pa-B)

Heureusement, cette confusion n'est pas venu brouiller les cartes dans la paroisse D.

Suite à cette observation, il importe de dire l'importance de pouvoir partager sur la définition que l'on donne aux mots. S'il y a eu mésentente entre les paroisses A B et C, c'est qu'il y a eu mauvaise compréhension du langage. Si l'on ne prend pas le temps, dès le début d'un processus nouveau, de définir les termes, si on ne s'assoit pas à la même table - laïques, autorités diocésaines et prêtres - on aura de la difficulté à s'entendre et des conflits et des incompréhensions surgiront comme dans les paroisses A B et C.

4.5 Un arrangement qui menace l'avenir des petites paroisses

En cours d'implantation de l'équipe «*in solidum*», les autorités diocésaines se sont aperçues, après expérience, que le jumelage et la confusion qui entoure ce mot menaçaient l'identité et l'autonomie des paroisses. C'est pourquoi elles hésitent devant l'hypothèse de la fermeture de paroisses. Ce qu'il faudrait, selon elles, ce serait de définir qu'est-ce qu'une véritable communauté paroissiale. Il faudrait établir des critères pour savoir si oui ou non une paroisse est suffisamment caractérisée ou «*viable*» pour avoir le droit d'exister. Ils croient

encore à l'existence des petites paroisses, ils croient possible le jumelage mais à certaines conditions.

"Je serais hésitant d'aller vers la fermeture des paroisses. Mais comme préalable il faudrait définir les caractéristiques d'une communauté viable... Si la communauté est tellement petite pour se donner les services d'une vraie communauté alors on ne peut pas appeler cela une vraie communauté. C'est une recherche que j'aimerais approfondir. Quels sont les critères, les normes pour dire qu'une communauté a le droit d'exister? À ce moment là je serais très respectueux des communautés, je ne verrais pas de fusion. Mais je serais pour le jumelage, pour une équipe avec plusieurs prêtres et éventuellement une équipe pastorale. Je suis pour l'existence de la communauté, avec les caractéristiques d'une vraie communauté." (vê)

Pour un responsable d'une paroisse rurale périphérique, la venue des équipes «*in solidum*» est une bonne façon de rendre dépendantes les petites paroisses vis-à-vis des plus grosses en population. Il craint que cette nouvelle formule ne respecte pas vraiment le secteur rural.

*"Avec nos solutions «équipe *in solidum*» on suit le mouvement des gouvernements, des municipalités, des commissions scolaires. Ça siphonne les ressources humaines et toutes les autres formes de ressource, ça crée un tiers-monde, après, ça entretient une dépendance..." (pr)*

Pour un membre de la paroisse A, les petites paroisses ne doivent pas s'attendre à avoir les mêmes services que les plus grosses. À son avis l'égalité entre les paroisses est quelque chose d'invraisemblable.

"Quand on voit que l'année passée les gens de la paroisse B voulaient tout avoir ce qu'on avait... Qu'ils soient 5 fois ou 4 fois moins que nous, il fallait toujours que tout soit égal, c'est un principe faux au départ."(pa-A)

C'est un choix à faire : on ferme des petites paroisses ou bien on essaie avec elles de trouver des solutions à leurs problèmes ; on encourage les communautés à taille humaine ou bien on préfère s'en aller du côté des grosses paroisses qui risquent de faire grandir de plus en plus l'anonymat dans les rassemblements.

4.6 Une brisure à dépasser

Au terme de la période de mon observation dans le premier secteur, les rapports restent assez bons entre la paroisse C et les paroisses A et B. La paroisse C désirerait quand même un partage encore plus grand des biens, entre les paroisses plus fortunées.

Par ailleurs, entre les paroisses A et B tout ne marche pas comme sur des roulettes. Le jumelage qu'elles ont vécu a laissé beaucoup de blessures de part et d'autre. Pour plusieurs personnes engagées, les liens se sont totalement coupés ou presque.

"Des liens avec l'autre paroisse, il ne m'en restait pratiquement plus... Après ce que j'ai vécu, je ne voudrais vraiment plus en avoir."(pa-B)

"Tout ce qui a été vécu, j'ai trouvé cela difficile pour eux. J'ai trouvé cela difficile à vivre personnellement, mais j'ai trouvé cela difficile pour eux également. J'ai trouvé cela dommage

que nous coupions les liens de cette façon. J'ai trouvé cela dommage que je ne sois pas allé expliquer et donner un compte-rendu au C.P.P. Là-dessus, je trouve que j'ai manqué."(pa-B)

Une remarque qui semble unanime, autant du côté des paroissiens-nés des trois paroisses que des prêtres, c'est que la population en général ne semble pas du tout dérangée par ce qui s'est passé. J'entends par population en général ceux qui ne sont pas impliqués dans les comités ou les associations mais qui assistent au rassemblement communautaire de fin de semaine.

"Pour la plupart des gens, il n'y a pas trop de problème. Ils continuent d'aller à l'une ou l'autre des paroisses. Au niveau de ceux qui ont travaillé plus étroitement au jumelage des deux communautés, il y a déception."(pr)

Pour les gens de la paroisse B, le plus gros défi a été d'aller chercher la confiance des gens par rapport au comité de réflexion qu'ils avaient mis sur pied pour réfléchir sur l'avenir de leur paroisse. Ceci afin de les amener à venir s'informer sur l'avenir de leur paroisse et d'aller chercher leur opinion en posant la bonne question lors du référendum.

Pour les membres de la paroisse A le plus gros défi, c'est de continuer à fonctionner malgré cet échec qu'ils ont vécu, de réapprendre à travailler sans <<leur moitié>> comme disait une personne engagée au conseil de pastorale.

Pour les membres de l'équipe <<in solidum>>, c'est de continuer à rester solidaires et à se partager les tâches tout en respectant les besoins de chaque paroisse.

On peut en déduire ceci : lorsqu'on procède trop rapidement à un changement, on crée des blessures, on ralentit le mouvement. Si on prend le temps nécessaire pour vivre le changement, le risque de se blesser est beaucoup moins grand. Lorsque des paroissiens-nes sentent qu'ils ont un mot à dire dans l'animation et l'avenir de leur paroisse, la perspective d'un changement est mieux acceptée. C'est tout autre chose lorsque les paroissiens sentent que tout est arrangé d'avance. La consultation permet de créer un espace de confiance entre tous et chacun.

PROBLÉMATIQUE

*On ne peut s'engager efficacement
que si l'on est libre".*

(Michel Crozier)

CHAPITRE II

UN PROBLEME DE PARTICIPATION

Tout au long de l'observation effectuée dans les quatre paroisses sujets de notre étude, nous avons vu se dessiner en filigrane le problème de la participation.

La participation au changement, voilà un désir profond qui s'exprime aujourd'hui dans tous les domaines d'activité. Dans les usines, les ouvriers désirent collaborer aux prises de décision de l'entreprise. Dans l'Église, les chrétiens-nes veulent dire leur mot concernant les orientations de la vie ecclésiale. Partout, les gens souhaitent être participants à part entière aux enjeux de notre société et de notre Église.

Appelée par tous, la participation reste une chose difficile à traduire dans les faits. Comment passer du désir de la participation à la réalité de la participation ? Comment se met en oeuvre la participation ? Quelles sont les conditions de sa réalisation ? Autant de questions pour lesquelles, en Église, nous sommes encore à pied d'oeuvre.

Pour cerner de plus près ce qui s'est passé dans les paroisses A B C et D, et pour approfondir le concept même de <<participation>>, nous irons chercher l'éclairage des sciences humaines, plus précisément

l'apport des sciences de la gestion concernant le changement planifié. Je me servirai notamment de trois données majeures qui permettent d'éclairer notre observation. Il s'agit des données concernant :

1. les phases de solution d'un problème,
2. les divers degrés ou niveaux de participation,
3. les façons d'envisager la participation.

Repronons ces trois points successivement.

1. Les quatre phases de solution d'un problème

Dans le collectif Changement planifié et développement des organisations¹, sous la direction de Roger Tessier et Yvan Tellier, Robert Poupart présente une méthode de solution de problème. Il distingue quatre phases.

1.1 Première phase : la définition du problème

Pour solutionner un problème, il faut d'abord définir le problème.
Pour définir un problème, il faut d'abord voir les faits.

Un fait n'est pas en soi un problème. Il y a problème, lorsqu'existe un écart entre un fait et l'objectif de départ que l'on s'est donné. Ce qui

¹- POUPART, Robert (1973). Changement planifié et développement des organisations (théorie et pratique). La participation et le changement planifié, Paris : EPI.

est un simple fait pour une personne peut devenir un problème pour une autre, et vice et versa. Par exemple, deux enfants décident d'aller se baigner dans la piscine du voisin. Un des enfants sait nager, l'autre non. Pour l'enfant qui sait nager, aller se baigner constitue un fait banal. Mais pour l'autre, aller se baigner peut poser problème parce qu'il ne sait pas nager. Un problème surgit en lien avec l'interprétation que l'on donne aux faits.

Si donc pour définir un problème il faut confronter des faits à un modèle des faits, si un fait ne devient problème qu'en raison de l'interprétation qui en est faite, il est alors préférable que plusieurs personnes collaborent à la définition d'un problème. Sinon, le problème risque d'être mal saisi, <<biaisé>>.

1.2 Deuxième phase : l'inventaire des solutions

La deuxième phase consiste à faire l'inventaire des solutions possibles et des moyens aptes à solutionner le problème défini à la phase I.

*"L'inventaire des solutions à un problème est essentiellement une activité de recherche de moyens. Il s'agit de découvrir les moyens qu'il serait possible d'ordonner pour réduire l'écart entre un modèle descriptif et un modèle idéal. Ces moyens agiront sur les causes de cet écart. Les opérations caractéristiques de la phase II relèvent donc de l'imagination créatrice. Il s'agit de dénombrer la plus grande quantité possible de moyens."*²

²- bid, p.199.

1.3 Troisième phase : le choix d'une solution ou d'un arrangement de solutions

Une fois que le problème est bien défini et que les voies de solution ont été esquissées, la troisième phase consiste à faire le choix d'une solution ou d'un arrangement de solutions.

"Le passage de l'inventaire des solutions au choix d'une solution ou d'un arrangement de solutions, suppose une évaluation des solutions énumérées à la phase II du processus de solution de problème. L'évaluation des solutions est l'opération caractéristique de la sous-phase III. Cette évaluation peut se baser sur plusieurs critères. Certains sont d'ordre rationnel, d'autres d'ordre émotif, d'autre encore, d'ordre valoriel."³

1.4 Quatrième phase : planification de la mise en action de la solution choisie

La quatrième et dernière phase, selon Poupart, est celle de la planification de la mise en action de la solution choisie. Comme la phase III, la phase IV invite à faire l'inventaire et l'évaluation des méthodes d'implantation.

1.5 Lien avec la pratique

Dans les paroisses A B C et D, je ne suis pas certain que le problème ait été défini avec un nombre suffisant de personnes. Pour les

³- Ibid, pp.199-200.

autorités diocésaines, le problème était le manque de prêtres : la solution dès lors consistait à regrouper les prêtres pour l'animation des trois paroisses. Pour certains-es paroissiens-nes, le problème c'était la disparition d'un leader : ils cherchaient à en retrouver un autre, identifié à leur paroisse. Si ces deux perceptions des faits avaient été confrontées pour définir le problème, il est probable que la définition du problème aurait été différente.

Pour dresser l'inventaire de "la plus grande quantité possible de moyens", il est essentiel d'avoir plusieurs points de vue. Si dans les paroisses A B et C plusieurs paroissiens-nes avaient été invités à participer à la recherche des moyens à leur disposition, il est probable qu'ils seraient parvenus à trouver plusieurs solutions. En fait, les seules solutions envisagées ont été définies par les permanents de l'Église. Ces solutions étaient peu nombreuses et purement cléricales. La première solution consistait à nommer un curé et un vicaire responsables des paroisses A et B, la paroisse C demeurant inchangée dans son fonctionnement. Une deuxième solution consistait à mettre sur pied une équipe «*in solidum*» pour trois paroisses urbaines et deux paroisses rurales. Enfin une troisième solution proposait de former une équipe «*in solidum*» pour les paroisses A B et C.

Je ne veux pas ici mettre en doute l'évaluation concernant les solutions envisagées par les permanents de l'Église. Mais on peut se demander s'ils ont effectivement tenu compte de tous les critères d'évaluation. Par exemple, s'ils avaient tenu compte du critère

émotionnel, ils se seraient peut-être aperçus de l'importance de tenir compte des personnes directement impliquées dans le problème. Probablement que cela aurait évité bien des remous et des frictions désagréables.

Si on regarde ce qui s'est passé dans les quatre paroisses à la lumière des quatres phases de solution d'un problème, on est forcé de noter que ce processus a été plutôt ignoré dans les paroisses A B et C, qui ont par la suite connu les plus graves difficultés. Les étapes du processus n'ont pas été suivies à la lettre dans le cas de la paroisse D mais la volonté d'être à l'écoute de la population et de rechercher l'avis des paroissiens-nes s'est manifesté un peu mieux au début mais cela est vite devenu l'affaire d'un petit nombre de personnes. On peut déduire de cette lecture des faits que si les paroissiens ne sont pas partie prenante à la définition du problème (phase I) et à la recherche des solutions (phase II), ils auront le sentiment d'être étrangers à la décision (phase III) et seront peu enclins à collaborer à sa mise sur pied (phase IV). La participation, pour être vraie, doit s'étendre aux quatre phases du processus.

2. Les degrés ou niveaux de participation

La participation comporte également des degrés. Elle se développe comme un processus qui engage à des niveaux plus ou moins profonds. On ne peut penser la participation des paroissiens-nes à la vie de la paroisse sans faire ces distinctions de niveaux. Dans son ouvrage sur le

changement planifié, Robert Poupart distingue quatre niveaux dans le rapport de participation entre ce qu'il appelle «l'agent» c'est-à-dire le responsable, et le «client» c'est-à-dire les participants potentiels. Voyons ces quatre niveaux.

2.1 La diffusion

À ce premier niveau, l'agent ou le responsable seul est actif. Il ne fait que diffuser son information. *«L'agent contrôle toutes les phases du processus de solution de problème. Aucun contrôle n'est laissé au client qui assume un rôle passif.»*⁴

C'est l'heure, comme on dit populairement, de «vendre sa salade». L'agent fait tout pour que la diffusion lui soit avantageuse. C'est une forme de participation qui ne tient guère compte du client. L'agent peut se vanter d'avoir mis le client dans le coup, mais quel coup ? L'agent est libre de diffuser ce qu'il veut, quand il le veut. Le client subit le changement en n'ayant comme forme de participation que le refus ou l'acceptation de cette diffusion. Le client n'a aucune participation dans aucune des phases du changement planifié.

⁴— bid., p 210.

2.2 La co-planification

À ce deuxième niveau de participation, l'agent garde le monopole sur les décisions, mais il associe le client à la mise en œuvre de la solution retenue.

"À l'intérieur de ce type de stratégie d'intervention, le client partage avec l'agent le contrôle sur le processus de solution de problème au moment de la planification de l'implantation de la solution choisie."⁵

Une fois la solution trouvée, le client participe à son implantation dans le milieu. Il <<exécute>>. Le client n'a donc comme forme de participation que de pouvoir aménager des façons de mettre sur pied une solution qui lui vient de l'agent (phase IV du processus de solution d'un problème).

2.3 La consultation

À ce troisième niveau, le client exerce une influence de plus en plus en plus importante puisqu'il participe à la définition du problème ou/et à l'inventaire des solutions possibles. *"Le client contrôle avec l'agent la définition des problèmes ou l'inventaire des solutions possibles."⁶*

5- ibid, p.212.

6- ibid, p.216.

L'influence du client est d'autant plus grande qu'il peut directement influencer tout le processus car dès le départ on le consulte pour définir le problème. Toutefois, à ce niveau, le client n'a pas encore prise sur la phase même de la décision.

2.4 La cogestion

À ce quatrième niveau, "le client contrôle avec l'agent toutes les phases du processus de solution de problème."⁷

Ici toutes les phases sont entièrement faites par l'agent et le client. Ceci est la forme parfaite, selon Poupart, de la participation dans un processus de solution de problème. On ne peut demander mieux. Toutes les phases sont contrôlées en collaboration très étroite.

2.5 Lien avec la pratique

Avec l'arrivée de l'équipe <<in solidum>> dans les paroisses A B et C et de l'équipe pastorale dans la paroisse D, voyons quelles ont été les formes de participation qu'ont pu avoir les paroissiens-nes, les membres de l'équipe et les autorités diocésaines.

Lorsque le curé démissionnaire a rencontré les membres du conseil de pastorale des paroisses A et B et que le curé démissionnaire de

7- ibid. p.216.

la paroisse C a rencontré lui-aussi le conseil de pastorale, ils n'ont fait que de la diffusion (premier niveau). Ils ont informé les gens au sujet du changement qui allait se passer en leur demandant leur avis. Les gens n'ont pas pu répondre en bonne connaissance de cause puisqu'ils étaient pris pour réagir dans un très court laps de temps. On ne peut appeler cela de la consultation, puisqu'ils n'ont pas été appelés à définir le problème ni à faire l'inventaire des solutions possibles.

À la paroisse D, lors de la première rencontre des paroissiens-nnes, les deux membres de l'équipe avaient annoncé qu'ils présenteraient la problématique de ce qui était en train de se passer. Des personnes assistant à la rencontre ont remarqué que ce n'était pas une problématique que le représentant de l'équipe avait présentée, mais plutôt <<un discours à saveur électorale>>. On sentait que l'on voulait vendre l'idée qu'une équipe pastorale était <<la>> solution d'avenir et qu'il fallait que les gens votent en ce sens.

À la paroisse A B et C, les autorités diocésaines ont annoncé la nouvelle du changement sans jamais demander l'avis des paroissiens-nnes touchés. Pour la paroisse D, on a manifesté le désir de tenir compte davantage de leurs points de vue.

On peut dire qu'il y a eu de la co-planification (niveau 2) mais seulement entre l'équipe des pasteurs de la paroisse A B C et les autorités diocésaines. C'est ainsi que les lettres de nomination ont été préparées en concertation, à partir de la répartition des tâches définie en équipe.

Il y a eu une certaine consultation indirecte (niveau 3) de la part des autorités diocésaines concernant la nomination d'une équipe «*in solidum*» pour les paroisses A B et C. Les autorités diocésaines ont en effet tenu compte d'une intuition qui avait été formulée à la table des agents pastoraux permanents du milieu mais qui n'était pas encore une intuition mûrie et souhaitée par eux. Peut-on appeler cela encore de la consultation ?

Au total donc, dans les quatre paroisses que nous avons observées, on peut dire que la participation fut à peine amorcée. Elle en est restée à ses premiers stades, avec quelques percées vers la consultation véritable. Y a-t-il eu de la cogestion ? Non, de toute évidence. Mais il faut dire que dans la paroisse B, à la suite des remous causés par l'arrivée de l'équipe «*in solidum*», la mise en place d'un comité de réflexion et la tenue d'un référendum ont enclenché un processus de participation qui a permis un vote concernant l'avenir de la paroisse.

L'absence de participation véritable : voilà peut-être la racine des problèmes relevés au temps de l'observation. L'échelle des degrés de participation que nous venons d'esquisser relance notre questionnement. Dans une communauté paroissiale, les deux premiers niveaux – diffusion et co-planification – paraissent aller de soi. Mais peut-on aller plus loin que la consultation (niveau 3) ? Peut-on imaginer que la cogestion soit également possible dans une communauté paroissiale ? Dans les commentaires recueillis de la part des paroissiens-nes on ne trouve pas de demandes explicites en ce sens, mais ces derniers ne mettent pas non

plus de limites à leur demande de participation pleine et entière dans une Église qu'ils perçoivent de plus en plus comme «une grande famille», «une communion».

3. La conception que l'on se fait de la participation

Jusqu'ici nous avons regardé la participation sous l'angle de vue des paroissiens-nes. Qu'en est-il des responsables, prêtres et laïques ? Comment voient-ils la participation des paroissiens ? Comme quelque chose positif ? Comme un danger de perdre leur responsabilité ? Comme une menace ? Comme une perte de temps ? Il est important d'approfondir ce point.

Je ferai ici une analogie avec les façons d'envisager la participation des parents à la vie scolaire. Chacun sait l'importance qu'a prise dans le monde scolaire l'appel à la participation croissante des parents. Je m'appuierai notamment sur les travaux de Marthe Henripin qui a étudié ce sujet à fond et sous divers angles. Je m'inspirerai surtout d'un long article sur ce sujet qu'elle publiait dans la revue Perspectives⁸ et dans lequel elle cherche à préciser comment les responsables - commissaires, professeurs, gestionnaires - envisagent la participation des parents. Dans cet article elle s'inspire de Michel Crozier, dont les analyses du fonctionnement social sont bien connues.

⁸- HENRIPIN, Marthe (1978). "Les ambiguïtés et les difficultés inévitables de toute participation", Perspectives, Montréal : CADRE, février-avril.

Dans son étude, Marthe Henripin présente quatre façons qu'ont les responsables et fonctionnaires de voir la participation des parents dans le milieu scolaire : les uns voient dans les parents des amateurs (vision professionnelle), d'autres cherchent leur participation comme un appui (vision administrative), d'autres les voient comme une force de pression (vision politique-pression), d'autres enfin les considèrent comme des partenaires à part entière (vision politique-organique). Comme nous le verrons, il y a de profondes similitudes avec les manières d'envisager la participation des paroissiens-nes à la vie de leur communauté.

3.1 La vision professionnelle

Selon ce premier regard, les parents sont vus comme de simples amateurs. N'ayant pas reçu de formation en pédagogie et en psychologie des enfants, les professeurs et la direction les considèrent comme des gens sans compétence. Ils développent dès lors envers eux une attitude de dominant-dominé. On fera en sorte que les parents demeurent des gens passifs, ne devant recevoir que de l'information. Pour le reste, les parents doivent faire confiance aux professionnels et gestionnaires de l'enseignement.

Marthe Henripin voit un danger dans cette façon de considérer les parents : c'est de donner une information minimale et <<biaisée>>, pour éviter tout conflit et en sachant très bien que beaucoup de parents sont faciles à manipuler.

*"Selon cette conception, ce qu'on appelle «consultation» dépasse rarement l'information pure et simple, et encore cette information n'est-elle donnée bien souvent que sur des points mineurs à ces amateurs souvent perçus comme naïfs et parfois comme «agressifs»."*⁹

Dans bien des cas on a tellement répété aux parents qu'ils ne connaissaient rien dans ce domaine que beaucoup d'entre eux en sont venus à croire qu'ils n'étaient que de simples ignorants. Marthe Henripin cite le témoignage d'une mère venue participer à une rencontre où elle avait été invitée à donner son opinion sur les valeurs qu'elle souhaitait voir véhiculer dans l'école de son enfant, et avouant à la fin : *"Je ne sais pas si on a mis les «bonnes» valeurs, ... on n'a pas eu de cours en pédagogie, nous autres."* Témoignage qui reflète bien l'état d'esprit qui peut régner dans la tête de parents qui se font rappeler à l'année longue, lors des rencontres de parents, leur ignorance du monde scolaire.

3.2 La vision administrative

Ce deuxième regard conduit à considérer les parents comme des appuis, des «cautions». Ils apportent aux dirigeants le feedback des parents sur certaines politiques scolaires. C'est une façon détournée d'impliquer les parents sans trop leur donner de pouvoir sur la prise de décision. On demande donc aux parents de faire des recommandations sans toutefois décider. C'est une consultation souvent vite faite, en prétextant qu'on a pas le temps d'aller plus en profondeur.

⁹ ibid, p.91.

*...La consultation apparaît alors souvent comme une surcharge posant des difficultés <<techniques>>; bien souvent, le temps nécessaire, de même qu'une information adéquate des parents, sont insuffisants pour une consultation sérieuse qui prend facilement une tournure <<persuasive>>.*10*

Cette façon de faire donne bonne conscience aux dirigeants à peu de prix, puisque qu'ils peuvent au moins dire qu'ils ont sollicité le feedback des parents.

3.3 La vision politique-pression

Les parents se voient très souvent restreints à jouer le rôle de défenseur des droits de leurs enfants. Soit qu'ils doivent affronter les dirigeants du système scolaire, soit qu'ils deviennent les revendicateurs auprès du gouvernement lorsque les professeurs ou les directeurs n'ont pas été capables de faire modifier une situation jugée inacceptable. Cette forme de participation est perçue de deux façons par les parents. Certains disent que cette façon de participer est encore un moyen de tenir à l'écart les parents et de les mettre continuellement en situation d'affrontement. D'autres sont d'accord pour participer de cette façon car ils estiment qu'une fois entrés dans la structure scolaire ils ne pourraient plus poser un regard critique sur ce qui s'y fait et ce qui s'y vit. Comme disait un parent : *"Si les parents sont avalés par la structure, ils ne pourront plus*

10- ibid, p.92.

*se moquer des normes et jouer leur carte au plan politique ; en voulant entrer dans la gestion, ils vont se baillonner.*¹¹

Bien sûr cette forme de participation ne permet pas un engagement concret et actif dans le milieu scolaire pour les parents qui le désirent. Comme le pensent certains d'entre eux, ne vaut-il pas mieux rester à l'écart de la structure pour pouvoir porter sur elle un jugement critique plutôt que de se faire avaler par le système ?

Ces trois façons de voir la participation, selon Marthe Henripin, sont autant de façons de faire croire aux parents qu'ils participent sans toutefois participer vraiment. Ces trois formes de participation ne permettent pas d'engager un dialogue vrai et honnête entre les parents, les professeurs et tous ceux et celles qui sont impliqués de près ou de loin dans la vie scolaire. Selon l'auteure, il faut tenter d'aller plus loin : la meilleure façon d'envisager la participation des parents est sans aucun doute celle où les parents se sentiront de véritables partenaires.

3.4 La vision politique-organique

Cette quatrième façon de voir la participation des parents dans le système scolaire entend promouvoir une collaboration à part entière au projet éducatif de chaque établissement. C'est ensemble - éducateurs, élèves, parents, personnels de gestion et de soutien - que l'on participe

¹¹- *b11, p.93.*

aux joies et aux difficultés de la vie scolaire. C'est collectivement que doivent se prendre les orientations et les décisions autant pédagogiques qu'administratives. Selon cette vision de la participation,

"Les parents ne sont pas, dans ce cas, confinés à une pseudo ou réelle consultation, mais ils ont la possibilité de s'«approprier» leur école, de s'identifier à elle en y exerçant des activités diverses, de l'ordre du service, du conseil ou de la décision."¹²

Tout ce qui se vit dans une école ne devient pas l'exclusivité des spécialistes mais une priorité pour tous les intervenants y compris les parents. Marthe Henripin tient à souligner que les parents ne deviennent pas les professionnels de l'enseignement. Dans cette forme de participation, on ne veut pas créer l'anarchie. On souhaite que chacun puisse participer dans la mesure de ses capacités et de ses possibilités. Cela n'enlève aucunement le rôle propre de chacun.

"Les parents ne deviennent pas nécessairement pour autant des professionnels de l'enseignement ou de la gestion, mais ils font partie des partenaires et sont alors motivés à s'informer et à développer le plus possible leurs réseaux de communications entre eux."¹³

3.5 Lien avec la pratique

Dans le champ de la pratique observée, on retrouve ces diverses façons d'envisager la participation. La vision professionnelle, qui fait des

12- ibid, p.94.

13- ibid, p.94.

paroissiens-nés des amateurs, est largement répandue. Lors des nominations par les autorités diocésaines, rares sont les fois où l'on consulte les paroissiens. On les considère peut-être trop comme sans expérience et sans connaissance dans le domaine. Assez souvent dans l'Église on agit de cette façon. La loi du silence, de la distance et du secret est appliquée pour de multiples raisons. La consultation n'est pas une chose qui se fait d'une manière à rendre les gens partie prenante de l'avenir de l'Église. On préfère ne pas trop communiquer de choses aux gens, de peur des représailles, de peur, peut-être, que le pouvoir échappe aux mains de ceux qui ont l'autorité. Du côté des responsables de paroisse, le même scénario se répète. Quand survint les problèmes à la paroisse B, un membre de l'équipe des responsables suggéra de mettre au courant les paroissiens de ce qui se vivait alors et d'aller les consulter pour que ce soit eux qui décident de leur avenir. Cette personne s'est fait répondre par un autre membre de l'équipe que ce n'était pas nécessaire de mettre au courant les paroissiens pour éviter que des conflits éclatent. De peur de perdre ce pouvoir clérical, on ne libère pas la parole, on ne donne pas l'occasion aux gens de s'exprimer. On ne veut pas qu'ils viennent déranger les plans déjà établis. Le monopole du pouvoir est fort dans ce cas-ci.

La vision administrative s'est aussi manifestée. Pour la paroisse D, en raison du manque de temps, au dire même des pasteurs et de quelques paroissiens-nés, la consultation a été escamotée. Au profit, comme nous l'avons dit, d'un discours <<politique>> incitant à voter pour l'équipe pastorale.

La vision de la participation dans le sens de la politique-pression est moins coutumière dans notre vie ecclésiale mais elle s'y développe aussi. Il arrive que dans l'Église, par la force des choses, les responsables doivent se plier aux demandes des gens de la base. Notamment aux demandes faites par les paroissiens-nes impliqués-es plus directement dans le travail pastoral pour qu'ils aient de plus en plus de place dans l'animation de leur paroisse et dans les décisions prises. On a ainsi formé des conseils paroissiaux de pastorale, on est en train de vouloir former des équipes pastorales, mais au fond dans quel but ? Est-ce parce que l'on croit vraiment à la participation des paroissiens dans le devenir paroissial ? Est-ce par peur que la base prenne de plus en plus de place que l'on souhaite voir les laïques entrer dans nos structures avec le dessein de les domestiquer ? Est-ce pour se déculpabiliser que l'on prononce de beau discours sur la coresponsabilité entre prêtres et laïques ? Je crains que dans certaines circonstances on implique les gens dans les structures ecclésiales afin de mieux contrôler leur expression et conserver le monopole. Le vrai pouvoir ce doit être la base qui le possède. Il serait préférable de faire en sorte que les paroissiens soient bien informés et qu'ainsi, au moment de la consultation, ils soient capables de bien manifester leur choix et de prendre la bonne décision. Bien sûr, il est important d'avoir une équipe de permanents pour penser des projets, pour collaborer à leur réalisation et pour ressourcer les bénévoles, mais que ce ne soit pas pour préserver une chasse gardée sur des sujets décisifs trop important pour l'avenir de leur paroisse.

Cette analogie avec la participation dans le monde scolaire oblige à mettre au clair les motifs qui font désirer la participation en Église. Elle montre aussi toute l'ampleur qu'elle peut prendre. Est-ce un rêve, une fiction dans notre Église que de penser à cette façon de voir la participation ? Accepteront-ils une participation limitée et au compte-goutte en Église ? Si les parents vivent ou veulent vivre une participation pleine et entière à la vie de l'école et de la société, accepteront-ils de vivre notre façon de faire Église ? Notre héritage chrétien ne nous permet-il pas de croire que ce n'est pas là une illusion ? Reconnaissions les essais de participation qui se font, mais reconnaissions aussi que nous sommes encore loin d'une participation pleine et entière.

4. Deux conditions pour une participation pleine et entière

On a beau parler d'une participation collective et d'un partenariat dans le milieu scolaire, cela peut rester de belles idées, de belles vues de l'esprit. Marthe Henripin, s'appuyant sur les travaux de Michel Crozier, donne deux conditions pour atteindre une participation de type politique-organique.

4.1 Première condition : dépasser le principe taylorien

La première condition est l'ouverture d'esprit à de nouvelles avenues possibles. En d'autres mots, il s'agit d'être capable de reconnaître et d'accepter les différences. Il s'agit de dépasser ce principe

qui consiste à affirmer : "qu'une fois un but fixé, il y a toujours un seul moyen - one best way - d'y parvenir."¹⁴

Ce principe, que Michel Crozier appelle le <<principe taylorien>>, est un obstacle majeur à la participation puisqu'il ne permet pas du tout d'ouverture face aux problèmes. Selon ce principe, tout problème correspond à une solution déjà établie d'avance. Ce raisonnement taylorien ne laisse aucune place à la co-planification, à la consultation ni à la cogestion. On ne peut penser avec ce principe, tout est fixé d'avance.

Il est grand temps, selon Michel Crozier, que ce réflexe unidimensionnel soit dépassé. "...ce dépassement est absolument indispensable au développement de la participation."¹⁵

Dans l'Église comme dans beaucoup d'usines on fonctionne assez souvent avec le principe taylorien. Par exemple, si dans une paroisse il n'y a plus de possibilité de nommer un prêtre à temps plein, la solution qui est très souvent employée consiste à nommer un prêtre pour deux paroisses ou plus. Ce fonctionnement taylorien empêche de trouver des solutions qui seraient mieux adaptées à la vie des communautés.

Quand les paroisses A B et C se sont vu regroupées en septembre 1986, quelle raison principale fut invoquée ? Le manque de prêtres. Et

14- CROZIER, Michel (1970). La société bloquée, Paris : Seuil, p.83.

15- Ibid, p.83.

par quelle solution a-t-on résolu ce problème ? Une solution cléricale. Un seul but, un seul moyen. Il y avait un problème de manque d'effectifs cléricaux, on a trouvé une solution cléricale.

Certes lorsqu'on applique le principe taylorien cela évite bien des discours, bien des discussions à n'en plus finir. Seul le principe fixé compte. Il ne reste qu'à déterminer les moyens en les confiant à des exécutants dociles et compétents. Mais si l'on fonctionne de cette façon, quelques personnes seulement auront accès au pouvoir de décision. Surtout, on peut s'apercevoir que de petits changements soi-disant <<technique>> peuvent entraîner des répercussions insoupçonnées. Crozier donne l'exemple d'une entreprise où on modifie la tâche d'un ouvrier :

...de telle sorte que dans sa nouvelle tâche il se trouve isolé des autres ouvriers avec lesquels il travaillait, on ne fait, apparemment qu'un modeste changement technique. En réalité, tout le climat de l'atelier peut se trouver bouleversé et les résultats obtenus par les ouvriers travaillant isolément, pourraient baisser par rapport aux résultats obtenus précédemment, même si la nouvelle répartition des tâches était, théoriquement plus rationnelle. Ce qui peut conduire la direction à s'interroger sur les raisons de ce changement et peut-être à modifier toute sa politique dans ce secteur de l'entreprise, afin de concilier le désir d'un travail collectif chez le personnel et le but à atteindre.¹⁶

4.2 Deuxième condition : apprendre la liberté

*"On ne peut s'engager efficacement que si l'on est libre."*¹⁷ La participation suppose un espace de liberté. Il faut qu'on sente un espace réel ouvert à l'initiative ! Vérité élémentaire qui vaut pour la participation dans la société comme dans l'Église.

La liberté de dire ce que l'on pense n'est pas chose facile pour les paroissiens-nes puisqu'ils ont été habitués à confirmer ce que le curé disait. Dès lors, c'est la responsabilité des personnes en autorité dans l'Église de chercher à créer un espace de liberté pour permettre aux paroissiens d'être assez libres pour dire ce qu'ils ont à dire. Pour ce faire, ces derniers ont besoin de se sentir en confiance et respectés dans leur croyance. Notons qu'il existe des craintes de part et d'autre à ce sujet. D'une part, les prêtres craignent de perdre du pouvoir et de ne plus avoir autorité, de perdre du prestige longtemps accordé par la société. D'autre part, les paroissiens craignent également de participer parce qu'ils ne veulent pas trop se mouiller les pieds, ni se faire déranger.

4.3 Lien avec la pratique

Faisons le lien avec les changements opérés dans les paroisses. Ce qui devait être un changement «<raisonnable>> et «<sans conséquences>> a suscité des remous et des perturbations auxquels on ne s'attendait pas.

17- bid, p.87.

Comme dans le "changement technique" dont parlait Crozier. Le changement technique était que l'équipe de la paroisse A devenait responsable de la paroisse B. D'autres changements techniques ont été apportés au cours de ce regroupement. L'équipe responsable a fusionné le C.P.P. et le comité de liturgie des paroisses A et B. Ces changements ont été faits pour alléger le fardeau des prêtres responsables. Ces petits changements <<techniques>> ont provoqué tout un émoi chez certains paroissiens-nes de la paroisse B. Il s'en est suivi des démissions, des disputes interminables. Tout cela, provoqué par des changements qui, au départ, semblaient purement anodins. À travers ces réactions négatives, certains paroissiens ont manifesté combien ils ne se sentaient pas respectés dans les changements en cours.

5. Question spécifique et hypothèse de sens

À la suite de ce que nous avons observé et de l'approfondissement que nous venons de faire du concept de la participation - son sens, ses conditions, son extension, ses degrés - on mesure mieux "la largeur, la hauteur et la profondeur" du problème qui s'est posé. On est devant le constat que la participation réelle en Église est à peine amorcée. Elle reste embryonnaire, hésitante, partielle. Pas étonnant dès lors que les paroissiens-nes ont beaucoup de difficulté à faire reconnaître leur place dans la mise sur pied des nouveaux aménagements pastoraux.

D'où la question spécifique que nous posons et que nous approfondirons par la suite à la lumière de la tradition chrétienne. En

Église, peut-on promouvoir une participation pleine et entière des paroissiens-nes dans la mise sur pied des nouveaux aménagements pastoraux ?

Une hypothèse nous guidera tout au long des étapes ultérieures de notre recherche. Si l'actualisation et la dynamique de l'Esprit Saint ne sont pas seulement le fait de l'institutionnel et de ses responsables, si elles appartiennent aussi au peuple de Dieu tout entier, il importe de déployer la participation dans toute son ampleur.

La conviction que l'Esprit de Dieu habite tous les baptisés et que ceux-ci soit aussi porteurs de l'Esprit rend non seulement possible et souhaitable la participation pleine et entière des paroissiens-nes, elle la commande.

INTERPRÉTATION

*"Tout le service de l'Église et de sa mission
ne repose alors ni en droit ni en fait sur les mêmes ;
les responsabilités s'exercent en une communion
qui non seulement respecte les charismes personnels
mais fait droit à l'imprévu de l'Esprit. "*

(J.M.R. Tillard)

CHAPITRE III

PLACE DE LA COMMUNAUTÉ À L'ORIGINE DE L'ÉGLISE

En lisant les toutes premières pages du livre de J.-M.-R. Tillard Église d'Églises. L'écclésiologie de communion¹, un paragraphe a particulièrement capté mon attention. Il s'agit d'un passage où l'auteur présente la Pentecôte comme l'exemple par excellence d'une expérience de communion. J'ai fait le lien avec mon sujet : la Pentecôte soulignerait-elle la place de la communauté dans le devenir de l'Église ? D'emblée ce texte du Nouveau Testament m'a paru intéressant pour ce mémoire. C'est donc ce texte bien connu, peut-être trop connu, que nous allons essayer de relire à la lumière de nos interrogations pour qu'il devienne Parole de Dieu.

1. Le récit de Pentecôte

Je prends le récit de la Pentecôte tel que rapporté dans le chapitre 2 des Actes des Apôtres versets 1 à 13 (Ac 2, 1-13). Mais pour les fins de mon travail, je commence la lecture à partir du verset 12 jusqu'au verset 15 du chapitre 1 (Ac 1, 12-15). En faisant cela, c'est une option exégétique que je prends : je veux situer le texte de la Pentecôte en lien avec le début des Actes des apôtres. C'est au moins une hypothèse

¹— TILLARD, J.M.R. (1987). Église d'Églises. L'écclésiologie de communion, Paris : Cerf, 415 pages.

intéressante.² Ces versets permettent en effet de mieux voir quels sont les acteurs de ce texte. La page à étudier se présente donc ainsi :

1 ¹² Quittant alors la colline appelée «Mont des oliviers», ils regagnèrent Jérusalem -cette colline n'en est distante que d'un chemin de sabbat. ¹³À leur retour, ils montèrent dans la chambre haute où ils se retrouvèrent. Il y avait là : Pierre, Jean, Jacques et André ; Philippe et Thomas ; Barthélemy et Mathieu ; Jacques fils d'Alphée, Simon le zélote et Jude fils de Jacques. ¹⁴Tous, unanimes, étaient assidus à la prière, avec quelques femmes dont Marie la mère de Jésus, et avec les frères de Jésus. ¹⁵En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères- il y avait là, réuni, un groupe d'environ cent vingt personnes...

2 ¹Quand le jour de la Pentecôte arriva, ils se trouvaient réunis tous ensemble. ²Tout à coup survint du ciel un bruit comme celui d'un violent coup de vent : la maison où ils se tenaient en fut toute remplie ; ³alors leur apparurent comme des langues de feu qui se partageaient et il s'en posa sur chacun d'eux. ⁴Ils furent tous remplis d'Esprit Saint et se mirent à parler d'autres langues, comme l'Esprit leur donnait de s'exprimer.

5Or, à Jérusalem, résidaient des Juifs pieux, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel. ⁶À la rumeur qui se fit, la foule se rassembla et fut en plein désarroi, car chacun les entendait parler sa propre langue. ⁷Déconcertés, émerveillés, ils disaient : «Tous ces gens qui parlent ne sont-ils pas des Galiléens ? ⁸Comment se fait-il que chacun de nous les entende dans sa langue maternelle ? ⁹Parthes, Mèdes et Élamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et de l'Asie, ¹⁰de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte et de la Lybie cyréniaïque, ceux de Rome en résidence ici, ¹¹tous, tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons annoncer dans nos langues les merveilles de Dieu.» ¹²Ils étaient tous déconcertés, et dans leur perplexité ils disaient : «Qu'est-ce que cela veut dire ?» ¹³D'autres s'esclaffaient : «Ils sont pleins de vin doux.»

²- Je m'inspirerai, pour cette option, des notes de cours d'exégèse à M. Marc Girard, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi.

1.1 Les acteurs

Campons, dès le départ, les acteurs de ce texte. Au verset 13 du chapitre 1, l'auteur des Actes nomme les 11 apôtres se retirant dans une chambre haute pour la prière. Ceux-ci se rassemblent avec quelques femmes –une d'entre elles est Marie la mère de Jésus– et quelques frères de Jésus. Il est aussi noté qu'un groupe de 120 personnes est réuni, lorsque Pierre adresse la parole à la foule. Déjà ces indications montrent que la Pentecôte ne concernent pas seulement les Apôtres mais un groupe plus large de disciples.

Lorsqu'on commence la lecture du texte au chapitre 1, versets 12 à 15, il est difficile d'affirmer avec précision que seuls les apôtres reçoivent <<comme>> des langues de feu qui les réveillent de leur torpeur. Pourquoi ? Regardons bien attentivement. D'aucune manière dans le texte est-il spécifié que le groupe des apôtres serait seul. Certains exégètes peuvent le laisser sous-entendre mais si on s'en tient au texte lui-même, on ne saurait l'affirmer. En effet, si c'était le cas, où seraient passés Marie la mère de Jésus, les autres femmes qui étaient là et les frères de Jésus que l'on mentionne au chapitre 1 verset 14 ? Où seraient passées les 120 personnes réunies autour de Pierre ? Au tout début du chapitre 2, on mentionne : *"Quand le jour de la Pentecôte arriva, ils se trouvaient réunis tous ensemble.* "Et plus loin au chapitre 2 verset 4 on dit : *"Ils furent tous remplis d'Esprit-Saint et se mirent à parler d'autres langues."* Il serait assez étonnant que Marie, mère de Jésus, les frères et les 120 personnes

aient été repoussés par le coup de vent de Pentecôte et qu'ils aient été chassés de la maison lorsque vinrent les langues de feu. Cette lecture ne force aucunement le sens du texte et elle se révèle pertinente pour mon propos qui porte précisément sur la place de la communauté dans le devenir de l'Église.

Dès l'origine de l'Église donc, l'Esprit se manifeste pour et à travers les apôtres, mais aussi pour et à travers les membres de la communauté réunie. Certes, l'Esprit est donné aux apôtres pour les faire apôtres. Mais la totalité de l'Esprit se trouve dans la communion des disciples et des apôtres.

"...Alors leur apparurent comme des langues de feu qui se partageaient et il s'en posa sur chacun d'eux" (Ac 2,3). L'Esprit est donné à tous en particulier. L'Esprit de la Pentecôte agit sur tous, sans exception, d'une façon singulière, s'adaptant à la personnalité de chacun. L'auteur aurait pu laisser sous silence cette expression. S'il la note c'est qu'il y accorde de l'importance. Pour l'auteur il est important de signifier que l'Esprit de Dieu n'aime pas l'uniformité, l'Esprit de Dieu aime respecter chacun-e dans ce qu'il-elle est.

"Le propre de l'Esprit est, demeurant unique et identique, d'être en tous sans déflorer l'originalité ni des personnes, ni des peuples, de leur génie, de leur culture, et de faire ainsi que chacun s'exprime dans sa langue les merveilles de Dieu...Le rôle de l'Esprit d'après les Actes est en effet d'actualiser et de répandre le salut, acquis par et dans le Christ, par le témoignage...Les Actes voient l'action salvifique

du Christ comme se poursuivant constamment dans les communautés.³

1.2 La réaction des Juifs

Les Juifs témoins de l'événement, "des Juifs pieux, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel" (Ac 2, 5), deviennent, comme dit le texte, déconcertés et émerveillés à la vue de ce qui arrivait. Certains s'interrogent concernant ce qui se passe sous leurs yeux : ils ne restent pas indifférents à l'événement qui se déroule. D'autres se moquent des disciples et les accusent de s'être enivrés.

»

Les Juifs sont surpris de voir et d'entendre des Galiléens pouvant proclamer les merveilles de Dieu dans leur propre langue. C'est-à-dire qu'à travers les paroles de ces Galiléens ils ressentent Dieu qui vient les rejoindre d'une manière très concrète, dans leur langage de tous les jours. Et ce message ne leur est pas proclamé par n'importe qui, mais par des Juifs rejetés qui viennent de la Galilée méprisée. Les Juifs de passage se sont donc probablement sentis rejoints par quelque chose d'important, un sentiment d'appartenance, un sentiment de communion qui commence à se créer, quelque chose d'assez inédit. Un vent est en train de créer une solidarité qui n'existe pas avant. Une appartenance à un <<nous>> qui est nouveau. C'est le commencement du <<nous>> ecclésial.

³ CONGAR, Yves (1979). Je crois en l'Esprit Saint. Vol.1. L'expérience de l'Esprit. Paris : Cerf, p.71.

1.3 Le lieu et les circonstances

"Tous ces gens qui parlent ne sont-ils pas des Galiléens ?" Cette question, elle surgit du milieu de la foule à la vue de ce qui se passait. On sait que les Galiléens étaient considérés par les Juifs comme des distants parce qu'ils vivaient au carrefour d'un monde païen.

"La Galilée est une région située au nord de la Palestine. Région où il y eu, à cause de certains conflits, un mélange des populations, et ainsi la présence de nombreux païens. Dès lors les Galiléens, reconnaissables à leur accent, étaient déconsidérés par les autres Juifs. Mathieu a systématisé en Galilée l'activité de Jésus."⁴

Le motif du rassemblement c'est la Pentecôte (Ac 2, 1), fête célébrée cinquante jours après Pâque. Cette fête rappelait l'alliance faite entre Dieu et le peuple d'Israël au Sinaï. Elle réunissait à Jérusalem de nombreux Juifs originaires de différents pays. Ils venaient à cette occasion offrir à Dieu les fruits de leur récoltes.

Dans son récit l'auteur insiste sur la diversité de la foule. Les exégètes y discernent la volonté de souligner le contraste entre la tour de Babel et ce qui se passe à Jérusalem ces jours-là. À la confusion de Babel succède la communion de la Pentecôte.

"Ils furent tous remplis de l'Esprit Saint et se mirent à parler d'autres langues, comme l'Esprit leur donnait de s'exprimer. "(Ac 2,4)

⁴- DUFOUR, Xavier Léon-Dufour (1975). Dictionnaire du Nouveau Testament, Paris : Seuil, p.273.

Le phénomène de «glossolalie» montre que l'esprit défait ou éclaté entre les peuples à la tour de Babel se réunifie à la Pentecôte, non pas dans une langue universelle mais dans un message universel : la proclamation des merveilles de Dieu. Tillard voit dans la Pentecôte «l'envers du drame de Babel».

Des exégètes sérieux donnent raison aux Pères des premiers siècles lorsqu'ils lisaienr en filigrane dans le récit de Pentecôte l'envers du drame de Babel. À la confusion des langues et à la division du genre humain que celle-ci symbolise au chapitre 11 de la Genèse (Gn 11, 1-9) répond la réunification de l'humanité dans l'intelligence du témoignage apostolique et par là du message divin. À Babel un seul langage, symbole d'une unité vécue, est brisée par l'orgueilleuse prétention humaine. En la fête de Pentecôte la multitude des langues, symbole de la barrière dressée entre les peuples, est unifiée dans la compréhension commune de la Parole apostolique.⁵

Babel c'est l'absence de dialogue, c'est la confusion parmi les humains, l'incompréhension. À la Pentecôte, on ne retrouve pas une langue commune, on retrouve un message commun traduit pour chacune des cultures, adapté pour chaque auditeur-trice. À la Pentecôte, on se met à devenir «communauté» dans la diversité des cultures. À la Pentecôte, la communion apparaît sans niveler les différences.

1.4 Les symboles : le feu, le vent, la maison

Pour comprendre davantage le récit de Pentecôte, il est important de déchiffrer les symboles qui y sont présents. Ce récit a une forte allure

⁵ TILLARD, J.M.R. (1987). Église d'Églises. L'écclesiologie de communion, Paris : Cerf, pp.21-22.

symbolique. Il renferme deux symboles nous dévoilant une manifestation de Dieu ; ce sont les symboles théophaniques du feu et du vent. Le feu est le symbole de la présence de Dieu, de la communication de Dieu dans toute sa vitalité. Le vent symbolise le souffle de l'Esprit.

Un troisième symbole, souvent oublié, apparaît important dans ce texte, celui de la maison. Dans le texte on parle de "*la maison où ils se trouvaient*" (Ac 2, 2b) et "...*dans la chambre haute où ils se trouvaient*" (Ac 1, 13). Cette maison, selon les notes de la traduction oecuménique de la Bible (TOB), semble être la même.

La maison est le chez soi, le lieu où l'on peut se retrouver pour refaire ses forces. C'est le lieu où l'on revient régulièrement. Lieu de relâche et de détente. Lieu où on cesse d'être nomade. C'est le lieu protecteur, le havre de paix. Avoir un chez-soi est tellement important et primordial pour tous les humains qu'en 1987 l'Organisation des Nations Unies a décrété une année internationale pour les sans-abris. La maison c'est le lieu du coeur, le lieu de naissance et de renaissance.

*"La maison signifie l'être intérieur, selon Bachelard ; ses étages, sa cave et son grenier symbolisent divers états de l'âme. La cave correspond à l'inconscient, le grenier à l'élévation spirituelle."*⁶

⁶— CHEVALIER, Jean et GHEERBRANT, Alain (1982). Dictionnaire des symboles, Paris : Robert Laffont et Jupiter (revue et corrigée), p.604.

Au chapitre 1 verset 13, les disciples montent dans la chambre haute c'est-à-dire le lieu de l'élévation spirituelle. Puis, dans le chapitre 2, ils sont ensemble renfermés dans une maison. La crainte semblait présente. La maison, comme nous le disions auparavant, représente cette enveloppe protectrice dont ils avaient besoin. Une fois remplis de l'Esprit de la Pentecôte, ils sortent dehors retrouver la foule et se mettent à proclamer dans plusieurs langues les merveilles de Dieu. Désormais porteurs de cet Esprit qui libère des craintes, qui régénère, ils n'ont plus peur.

Si l'on joint le symbole du vent avec le symbole de la maison, le texte de Pentecôte devient comme un récit de naissance. Au départ la maison est close, la maison est hermétique, c'est un utérus fermé. Puis les disciples sont plongés dans l'air libre, l'air du monde d'en-haut. C'est l'image d'une sortie d'utérus. Naitre c'est être plongé dans l'air libre.

Notons que ces symboles sont, pour la plupart, introduits par un «comme». Il n'est pas dit qu'il y ait eu un véritable coup de vent, il est dit : "...survint du ciel un bruit comme celui d'un violent coup de vent" (Ac 2, 2). Ce n'est pas le «comme» comparatif mais le «comme» approximatif que l'on retrouve dans le langage apocalyptique (Dn 7, 1-14 ; Ap 13, 1-18).

1.5 Une sortie, une naissance

Enfermés, vivant une grande peur dans la maison, les Galiléens, apôtres et disciples réunis, ont besoin de se sentir protégés. Une fois investis de la force de l'Esprit, ils ont le courage nécessaire pour foncer hors de la maison et proclamer les merveilles de Dieu. C'est l'aspect universel de leur mission prophétique qui se dégage de cette expérience. Et ce qui est extraordinaire c'est que dans le texte on ne sent personne exclu. Tout le monde entend dans sa propre langue. Chaque personne semble se reconnaître dans son identité propre, dans sa culture. Dieu rejoue chacun sur son terrain, dans son vécu et dans sa culture.

La Pentecôte, c'est le lieu de la naissance de l'Église. Cette Église qui commence par une effusion de l'Esprit sur les apôtres et disciples réunis. C'est le mystère de l'Esprit diffusé dans l'ensemble du peuple.

1.6 Lien avec la pratique

À la suite de la lecture de ce récit de Pentecôte il est possible de lire avec des yeux neufs ce qui s'est passé dans les quatre paroisses qui ont été le terrain de mon observation.

Une première question : est-ce que dans ces paroisses on a tenu compte du fait que l'Esprit aujourd'hui encore est répandu sur l'ensemble du peuple de Dieu ?

Je ne peux pas dire que les paroissiens-nes ont eu une grande place dans l'avènement de la nouvelle formule d'animation dans les paroisses A, B et C. Voici un commentaire de la présidente du C.P.P. de la paroisse C :

"Il y a eu aucune consultation. L'abbé est arrivé en disant : « Voici ce qui arrive, voilà les changements... » Nous l'avons su deux semaines avant la présentation... Ils ne nous connaissent pas et ils ne savent pas nos besoins... Les évêques devraient venir nous voir. Ce n'est pas des grandes cérémonies que l'on veut, on veut qu'ils viennent nous voir... " (pa-C)

Cette réaction, c'est un cri, une souffrance. Ces personnes ont besoin de sentir qu'ils ne sont pas simplement dans l'Église pour acquiescer aux demandes et aux directives des prêtres. Elles veulent se sentir partie prenante à part entière d'un projet d'Église qui ressemblerait au <<nous>> ecclésial de la Pentecôte.

Une deuxième question : s'est-on montré capable de faire face à la diversité ?

À un moment donné, dans les paroisses A B et C, ce fut vraiment Babel. Peut-être parce qu'on voulait fusionner sans accepter les différences. La paroisse A pensait et semble penser encore aujourd'hui que la paroisse B parle la même langue qu'elle.

"Nous vivons comme des veufs qui ont perdus leur amour. Nous avions appris à apprécier l'autre partenaire et à penser en terme de projets communs. Du jour au lendemain, plus rien n'existe. Il faut réapprendre à vivre tout seul. C'est cela qui m'a fait dire que nous étions allés loin dans le jumelage. Nous

aurions pu dire : «Enfin on est chez nous, le chemin est libre. Allons-y...» Ce n'est pas cela qui se produit dans la réalité. Y nous manque quelque chose. J'avais tellement de projets avec la paroisse B, mais il faut oublier cela... Je ne suis pas si sûre qu'il faut les oublier. »(pa-A)

Or la paroisse B, pour sa part, semble dire le contraire. Elle ne paraît pas comprendre le langage de la paroisse A.

"Quand nous nous sommes jumelés, ils savaient comment devait fonctionner un C.P.P., un comité de liturgie. Nous autres, une petite paroisse, c'était beaucoup plus souple."(pa-B)

Cette incompréhension réciproque est-elle le résultat d'un phénomène autistique, du refermement des paroisses sur elles-mêmes ou l'indice d'un réel problème de langage et de communication ? La paroisse B souligne que la paroisse A utilise des expressions et des mots qui ne sont pas dans son vocabulaire. Si les membres de la paroisse B ont entendu l'équipe des permanents, composée de prêtres et de laïques, proclamer les merveilles de Dieu uniquement dans la langue de la paroisse A, il ne faut pas s'étonner qu'ils n'aient pu tout comprendre et tout saisir. La paroisse A pourrait probablement en dire autant.

À toutes les fois que notre pratique pastorale semble nous mener à Babel c'est-à-dire lorsque nous croyons que l'unité ne peut se vivre que dans l'uniformité, ne courrons-nous pas le danger de nous éloigner de l'Esprit de Pentecôte ?

Ajoutons un point concernant l'acceptation de la diversité. Autant il apparaît essentiel de respecter chacune des paroisses dans son identité, autant il importe de faire en sorte que l'identité ne devienne pas repli sur soi. C'est un danger pour une paroisse de demeurer repliée sur elle-même, de se cacher dans sa maison sans vouloir ouvrir portes et fenêtres pour laisser entrer l'air frais du dehors, sans vouloir laisser pénétrer les odeurs de la maison voisine... Il est bon pour une paroisse de s'ouvrir aux projets qui se vivent dans les autres communautés. On gagne toujours à se laisser interPELLER par d'autres personnes hors de notre circuit. Dans les paroisses A et B on semble se fermer par rapport à l'autre, on se jalouse, on est envieux de ce que l'autre possède.

"Des liens avec la paroisse A il ne m'en restait pratiquement plus... Après ce que j'ai vécu, je ne voudrais vraiment plus en avoir. Je n'avais rien avant contre la paroisse A, mais ce que j'ai vécu avec elle, ne m'aide pas du tout à l'aimer." (pa-B)

"Nous ne sentons plus nos pasteurs près de nous. Nous sentons qu'un autre membre de l'équipe est parti. La paroisse B l'a accaparé... en plus c'est une petite paroisse." (pa-A)

Une troisième question : a-t-on évité la tentation de la maison <<close>> ?

L'Esprit Saint de la Pentecôte pousse à aller vers l'extérieur. Il est vent, dynamisme, il fait tomber les verrous, il laisse entrer l'air frais en ouvrant portes et fenêtres. L'Esprit invite encore aujourd'hui les chrétiens-nes à sortir au dehors. Il invite les gens à se côtoyer, à se

parler, à ne pas devenir des casaniers. La maison, dans le texte, n'est pas un signe négatif de protection : elle est signe d'appartenance, signe d'ouverture. Elle deviendrait négative si les portes restaient closes.

La maison peut devenir <<close>> lorsqu'on réunit des paroisses sans leur consentement. Alors chacune risque de se distancer par rapport à l'autre et de se replier sur elle-même avec méfiance. Alors se ferme les volets des fenêtres et n'entre plus la fraîcheur du vent. Et la communication s'effrite, dans la confusion des langues.

Une quatrième question : y a-t-il dans la pratique observée des <<bruits>> qui ressemblent à un violent coup de vent ? Peut-on voir quelque chose de la soudaineté de l'Esprit ?

Il peut y avoir signe de l'Esprit, lorsque des prêtres crient leur souffrance de vivre la solitude, d'avoir une charge trop lourde, de ne plus trouver l'identité propre à leur ministère. Lorsque les paroissiens-nnes expriment leurs protestations et leurs résistances. Lorsque la paroisse A manifeste son bon vouloir de se jumeler avec la paroisse B. Certes, il est toujours difficile de discerner les signes de l'Esprit. Celui-ci peut se manifester de diverses manières : à travers les souhaits comme à travers les résistances des personnes. Il se manifeste aussi dans la prière. La prière, est ce temps de ressourcement et de recul pour discerner les signes de l'Esprit dans nos vies et dans la vie de l'Église.

2. Au temps de l'activité apostolique

Le récit de Pentecôte que nous venons de lire nous ramenait à l'origine de l'Église. Faisons un pas de plus. Regardons quelle était la situation deux ou trois décennies plus tard, au temps de l'activité missionnaire des apôtres. La communauté, si manifestement présente à la Pentecôte, s'y révèle-t-elle encore activement engagée ? Quelle est la place faite aux chrétiens-nes dans la vie des premières communautés ? Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Je me contenterai de regarder l'expérience de la communauté de Thessalonique et quelques personnages qui gravitaient autour de Paul.

2.1 Paul et la communauté de Thessalonique

La communauté de Thessalonique, première communauté à être évangélisée par Paul, s'est vite retrouvée <<orpheline>> lorsque Paul et ses compagnons, Silvain et Timothée, se sont vus exclus de la ville par des Juifs rébarbatifs. Une communauté qui perd son responsable quelques mois après son arrivée ! Ce qui est extraordinaire dans cette communauté est la prise en charge par les gens eux-même. Dans la première lettre aux Thessaloniciens, Paul et ses compagnons les félicitent de ce courage qu'ils ont et de cette foi en Dieu qu'ils gardent malgré les nombreuses épreuves et persécutions qu'ils subissent.

"Nous devons rendre continuellement grâce à Dieu pour vous, frères, et c'est juste, car votre foi fait de grands progrès et l'amour que vous avez les uns pour les autres s'accroît en

chacun de vous tous, au point que vous êtes notre orgueil parmi les églises de Dieu, à cause de votre persévérance et de votre foi dans toutes les persécutions et épreuves que vous supportez. Elles sont le signe du juste jugement de Dieu ; leur but est de vous rendre dignes du royaume de Dieu pour lequel vous souffrez.» (2 Th 1, 3-5)

2.2 Paul et ses compagnes et compagnons

Dans cette lettre aux Thessaloniciens, comme aussi à travers les autres épîtres et les récits des Actes des apôtres, il ressort que Paul était un homme qui travaillait en étroite collaboration avec des hommes et des femmes baptisés dont il se plaisait à mentionner les noms. On peut le constater ici même dans cette lettre puisqu'elle est écrite en collaboration avec Silvain et Timothée (2 Th 1, 1-2). Notons ce fait : c'est comme si un évêque aujourd'hui écrivait une lettre pastorale signée avec un pasteur et un laïque de son diocèse !

Paul a souvent soulevé la colère des femmes en raison de certains passages de ses lettres, témoins d'une autre culture. Notons, par ailleurs, que Paul travaillait en étroite collaboration avec des femmes, ce qui laissait présager pour l'époque une avenue tout à fait nouvelle. On n'a qu'à penser aux noms plus connus de Priscille, de Phébée et d'Évodie.

«Les épîtres pauliniennes mentionnent les femmes comme les collaboratrices de Paul, mais ces femmes n'étaient pas les «aides» de Paul ni ses «assistantes»... Les lettres authentiques de Paul donnent des titres missionnaires ou de collaborateur (Priscille), de frère/soeur (Apphia), de diakonos (Phébée) et d'apôtre (Junias) à des femmes aussi... Paul affirme aussi que les femmes travaillaient avec

lui sur un plan d'égalité. En Phil 4, 2-3 il déclare explicitement qu'Évodie et Syntyché ont été à ses côtés «dans la lutte pour l'évangile». ⁷

La reconnaissance de la participation des femmes à la vie ecclésiale venait donner une leçon à ceux qui prétendaient que la femme ne pouvait être que l'esclave et la servante de l'homme. Cela devrait nous redire qu'aujourd'hui encore l'Esprit souffle à travers tous les chrétiens-nes, comme le souligne Schüssler-Fiorenza : *Par le baptême, les chrétiens entrent dans le champ de l'Esprit, partagent les expériences ineffables et sont «envoyés» proclamer l'Évangile dans le pouvoir de l'Esprit...*⁸

Tillard reprend la même affirmation. Il insiste sur le fait que les membres de la communauté ne sont ni les subordonnés, ni les exécutants de celui qui exerce le ministère de direction. L'Esprit souffle là où il veut dans la communauté pour susciter des responsables d'une mission bien particulière.

*«L'Esprit lui-même donnant la compétence requise et faisant naître le désir de devenir un membre vraiment vivant dans le Corps du Christ met tel baptisé, telle chrétienne, tel couple converti au service de la communauté et de sa mission. Ceux qui exercent le ministère de direction ne se considèrent pas alors comme ceux dont dépendrait toute initiative en matière de service de l'Évangile, encore moins comme ceux qui se déchargent ainsi sur les autres d'activités qui en droit leur reviendrait mais qu'ils ne peuvent accomplir par eux-mêmes.»*⁹

7- SCHÜSSLER FIORENZA, Elisabeth (1986). En mémoire d'elle. Essai de reconstruction des origines chrétiennes selon la théologie féministe., Paris : Cerf, pp.246-247.

8- Ibid., p.299-299.

9- TILLARD, J.M.R. (1987). Église d'Églises. L'écclesiologie de communion., Paris : Cerf, p.272.

On voit donc qu'au temps de l'activité missionnaire de Paul la communauté et certains de ses membres jouaient un rôle important. Il est très heureux que des personnes soient nommément citées. Dans le Nouveau Testament les apôtres mentionnent des noms de personnes qui ont collaboré avec eux à l'évangélisation des communautés. De la même manière il faudrait qu'une communauté soit, elle aussi, capable de reconnaître, en plus des prêtres responsables, des noms de paroissiens-nnes impliqués-es dans la communauté. Cela doit nous inspirer aujourd'hui.

"Tout le service de l'Eglise et de sa mission ne repose alors ni en droit ni en fait sur les mêmes ; les responsabilités s'exercent en une communion qui non seulement respecte les charismes personnels mais fait droit à l'imprévu de l'Esprit."¹⁰

CHAPITRE IV

UN REGARD DANS L'HISTOIRE

Le sujet de ce mémoire -la place des paroissiens-nés dans les aménagements pastoraux- s'inscrit dans le débat plus large de la place des laïques dans l'Église. On sait qu'au long des siècles, les laïques ont dû se battre, continuellement pour avoir leur place dans la vie ecclésiale. Cela ne date pas d'hier que l'on réclame le droit des laïques à une participation beaucoup plus active dans l'Église.

L'histoire des laïques dans l'Église a fait l'objet de plusieurs études depuis l'oeuvre de Yves Congar, Jalons pour une théologie du laïcat, jusqu'aux travaux plus récents de Alexandre Faivre, Les laïcs aux origines de l'Église, et Edward Schillebeeckx, Plaidoyer pour le peuple de Dieu. Je me limiterai à faire deux brèves incursions : la première au XII^e siècle, la seconde il y a 25 ans au Concile Vatican II.

1. Au XII^e siècle : la remontée du laïcat engagé

Au XII^e siècle, il y eut de fortes revendications concernant la reconnaissance des laïques dans l'Église. Elles conduisirent notamment à l'excommunication des vaudois de Lyon et des Humiliés de Lombardie. Ces groupes contestaient la façon de faire de l'Église concernant le rôle des laïques. Ils percevaient que le pouvoir était centralisé à Rome par les clercs. Ils n'étaient plus certains d'avoir encore une place dans l'Église.

En effet la réforme monastique puis grégorienne des siècles précédents avaient confiné les laïques au témoignage dans le monde et les clercs au domaine spirituel.

"Une des causes du succès rencontré par les mouvements hérétiques fut sans doute constituée par le malaise des laïcs - et surtout des femmes - que la réforme monastique puis grégorienne avaient rejetés du côté du temporel et du profane, la vie spirituelle étant désormais l'apanage des clercs."¹

Dans ce contexte, la perfection chrétienne était alors réservée aux clercs et à ceux et celles qui consacraient leur vie à Dieu. Les laïques pour leur part étaient soumis à des règles strictes qui les exposaient au péché : règle concernant la vie sexuelle, interdits résultant de la pratique du métier des armes et du négoce de l'argent. Pour avoir part à la perfection chrétienne, à cette époque, il fallait que les chrétiens échappent à cette triple impureté. C'est dire qu'une très grande majorité se sentait sinon exclue des voies de la sainteté, du moins fort éloignée. On ne manqua pas de réagir aux interdictions prescrites par les autorités religieuses.

"...Des hommes et des femmes de plus en plus nombreux revendiquèrent la possibilité de mener une vie chrétienne authentique sans avoir à renoncer à leur état. Leurs requêtes furent d'abord mal accueillies par la hiérarchie, qui ne voulut y voir que des réactions d'insubordination, comme en témoigne l'excommunication des vaudois de Lyon et des Humiliés de Lombardie, en 1184, par le pape Lucius III."²

1- VALCHEZ, André et al., "La Sainteté au temps du renouveau évangélique 1054-1274", Histoire des Saints et de la Sainteté chrétienne, tome VI, p.20.

2- Ibid, p.22.

Au cours de ce même XIIe siècle, on se mit aussi à réclamer pour les laïques le droit de prêcher. On voulait par là démontrer que les laïcs, vivant selon l'esprit de l'Évangile, avaient la compétence et l'habileté de l'annoncer.

"Certains, à la suite de quelques prédictateurs enflammés, allèrent jusqu'à soutenir que les simples fidèles qui vivaient conformément à la Parole de Dieu étaient habilités à annoncer l'Évangile, et revendiquèrent le droit de prêcher."³

Arnauld de Brescia, un prêcheur-réformateur membre des «pauvres» de Lombardie, mettait l'accent sur le sacerdoce universel de tous les baptisés et sur la fidélité à l'évangile pour revendiquer et rendre légitime le droit des laïcs de prêcher. Ce n'est qu'avec Alexandre III (fin du XIIe début du XIIIe siècle) qu'une ouverture devint possible. Ce pape permit un déblocage quant aux interdits sexuels imposés aux laïcs les jours de jeûne : au lieu de considérer ces interdits sexuels comme des préceptes obligatoires, il les proposa comme des conseils à suivre. Il alla même jusqu'à dire :

"... Que l'appartenance à un état de perfection n'était pas liée de façon absolue à la virginité et que le voeu d'obéissance et le service de la foi suffisaient à conférer à ces chevaliers, même mariés, la qualité de religieux."⁴

3- Ibid, p.20.

4- Ibid, p.22.

Le droit de prêcher était également reconnu aux baptisés laïcs mais à une condition : qu'ils se contentent de prêcher dans le domaine de la morale et que la doctrine demeure du ressort des clercs. Ce droit fut reconnu aussi, vers 1140, par le célèbre *Decretum de Gratien* qui note en citant un texte du Moyen-Age : *...Qu'il est permis aux laïcs de prêcher en l'absence de prêtres, mais si des prêtres sont présents, ils doivent leur demander l'autorisation.*⁵

Gratien est un moine de l'ordre des camaldules qui fit une compilation fort utile du droit canonique de son temps. Son ouvrage devient un livre de référence, de discussion et de décision.

*...Non seulement il possédait un jugement très sûr qui lui permit de choisir les passages d'importance vitale, non seulement sa compilation fut plus complète que celle de ses prédécesseurs, mais encore il fut le premier à organiser le droit canon et à l'étudier à fond selon un ordre logique ; par conséquent son ouvrage ne fut pas seulement une compilation juridique mais aussi une compilation scolaire. Ce ne fut pas seulement un ouvrage de référence mais un moyen de discussion et de décision. C'est en cela que l'ouvrage de Gratien, le *Decretum* comme on l'appela, ressembla à son jeune frère le *Livre des sentences* de Pierre Lombard.*⁶

Aux yeux d'observateurs du XXe siècle, le débat autour de ces interdits touchant à la sexualité et au port des armes peut paraître rétrograde. Mais à cette époque, ce furent les champs où les laïques

⁵— SCHILLEBEECKX, Edward (1987). Plaidoyer pour le Peuple de Dieu. Histoire et théologie des ministères dans l'Église, Paris : Cerf, p.193.

⁶— ROGIER, L. J. et al. (1968). Nouvelle Histoire de l'Église. Le Moyen Age, vol. 2, Paris : Seuil, p.277.

réussirent à faire reconnaître leur droit. Même le droit de prêcher qui fut accordé au XIIe siècle, constitue encore aujourd'hui une question débattue. Si les laïques ont accès au ministère de la Parole (c. 759 et 766) il leur est difficile de leur reconnaître le droit de faire homélie. Dans le code de droit canonique l'homélie demeure réservée exclusivement aux prêtres et aux diacres (c. 767 §1)

En évoquant ces deux conquêtes des laïques au XIIe siècle, je souligne que l'une concerne les laïques en tant que laïques : c'est la reconnaissance de leur état de vie matrimoniale et séculière. L'autre relative au droit de prêcher concerne leur participation active à la vie ecclésiale. Ces débats sont loin d'être terminés. Aujourd'hui encore, comme je l'ai noté dans l'observation, il y a difficulté à reconnaître leur pleine participation à la vie ecclésiale et à leur état.

2. L'apport de Vatican II

Lors du Concile Vatican II la place des laïques a été l'objet de plusieurs discussions. Je veux relever ici quelques articles de décrets conciliaires qui sont particulièrement éloquents concernant la participation des laïques dans la vie ecclésiale. Je le ferai en tenant compte des divers niveaux de participation dont j'ai parlé au chapitre précédent.

Vatican II reconnaît diverses formes de participation à la vie ecclésiale. On admet que les laïques, contrairement à ce qui se disait

auparavant, ne sont pas des spectateurs mais des célébrants à part entière dans le rassemblement eucharistique. On insiste même, pour que des laïques se donnent la formation nécessaire.

"Aussi l'Église se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée... offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi ensemble avec lui, ils apprennent à s'offrir eux-mêmes..." (S.L. 48)

"Les pasteurs d'âmes poursuivront avec zèle et patience la formation liturgique et aussi la participation active des fidèles, intérieure et extérieure..." (S.L. 19)

On fait un pas de plus lorsque le Concile parle du *"devoir de parler"* qui revient aux laïques lorsqu'il s'agit de questions qui relève de leur compétence.

"Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur rang, ils (les laïcs) ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église." (L.G. 37)

On va même jusqu'à une participation plus active en permettant aux laïques de prendre part aux prises de décisions. Le texte qui suit va quasi dans le sens de la cogestion lorsqu'il parle de *"remettre avec confiance des charges aux laïcs"*, et de leur laisser la liberté d' *"entreprendre de leur propre mouvement"*.

"Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église ; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre des œuvres de leur propre mouvement. Qu'avec un amour paternel ils accordent attention et considération dans le Christ aux essais, voeux et désirs proposés par les laïcs, qu'ils respectent et reconnaissent la juste liberté qui appartient à tous dans la cité terrestre." (L.G. 37)

"Que les laïcs prennent l'habitude de travailler dans la paroisse en étroite union avec leurs prêtres, d'apporter à la communauté de l'Église leurs propres problèmes, ceux du monde et les questions touchant le salut des hommes pour les examiner et les résoudre en tenant compte de l'avis de tous." (A.L. 10)

Pour le sujet de ce mémoire, un texte paraît particulièrement fort. Il s'agit de ce passage du Décret sur l'apostolat des laïques. C'est celui qui confie aux baptisés laïques une part de la responsabilité directement liée *"aux devoirs des pasteurs"*:

"Enfin il arrive que la hiérarchie confie aux laïcs certaines charges touchant de plus près aux devoirs des pasteurs : dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, par exemple, dans certains actes liturgiques et dans le soin des âmes. Par cette mission, les laïcs sont pleinement soumis à la direction du supérieur ecclésiastique pour l'exercice de ces charges." (A.L. 24)

Il est intéressant de noter que le décret ne met pas de condition, il ne dit pas <<en cas de pénurie de prêtres>> comme le fait le Droit canon (c. 517 §2) lorsqu'il évoque cette possibilité de confier aux baptisés

laïques "certaines charges touchant de plus près aux pasteurs". Le Concile reconnaît donc ici une participation très importante aux laïques en lien avec leurs conditions de laïques, leurs expériences, leur vision du monde et leur compétence.

CHAPITRE V

LA VISÉE D'UNE ÉGLISE-COMMUNION

Depuis le Concile Vatican II, on présente de plus en plus l'Église comme une <<communion>>. J.M.R. Tillard a étudié à fond cette question dans son livre, Église d'Églises. L'ecclésiologie de communion. Sa réflexion peut éclairer le sujet qui nous occupe ici : <<la place de la communauté dans les aménagements pastoraux>>.

C'est par la question : "Qu'est-ce que l'Église ?" que Tillard commence sa recherche. En se posant cette question, il note qu'avant Vatican II et avant le mouvement oecuménique la réponse à cette question n'était pas trop compliquée. L'Église formait <<un grand tout divisé en parties>>. Cette définition de l'Église donnait une énorme importance au centre qui est l'autorité romaine. Cette définition, observe Tillard, ne correspond pas au modèle d'Église des premières communautés chrétiennes. L'Église est communion et ce n'est qu'en retournant à la Tradition que l'on peut comprendre le sens profond de cette expression. Tillard appelle une Église qui soit communion d'Églises, cela veut dire qu'il doit y avoir respect de la personnalité propre de chaque Église, à l'intérieur de la communion catholique comme aussi dans les rapports oecuméniques entre Églises chrétiennes.

Je tire de la réflexion de J.-M.-R. Tillard deux intuitions majeures pour mon sujet. La première : *La communauté est ministre du salut.* La seconde : *L'unité ne peut s'établir que dans le respect de la diversité.*

1. La communauté est ministre du Salut

C'est tout le Peuple de Dieu qui est responsable du service de l'Évangile. Ce service n'est pas réservé uniquement aux clercs. Les Actes des apôtres sont remplis d'exemples à ce sujet. Les responsabilités dans l'Église n'incombent pas d'une façon exclusive aux clercs ; elles sont à exercées en communion avec tous les croyants.

"Tout le service de l'Église et de sa mission ne repose alors ni en droit ni en fait sur les mêmes ; les responsabilités s'exercent en une communion qui non seulement respecte les charismes personnels mais fait droit à l'imprévu de l'Esprit."¹

Bien sûr cela pourra causer certaines insécurités chez les prêtres puisque, depuis des siècles, le pouvoir s'est concentré en eux, aux dépens des droits et responsabilités propres aux laïques. Le réalignement en cours ne va pas sans susciter des malaises entre les prêtres et les laïques. Ce qui est important dans la foi chrétienne c'est de faire confiance à l'Esprit. Cet Esprit qui peut amener des changements radicaux dans la façon de faire Église. Puisque l'on doit toujours retourner aux sources de notre foi chrétienne pour retrouver les valeurs évangéliques, il importe également de retourner au temps apostolique

¹- TILLARD, J.-M.-R. (1987). Église d'Églises. L'écclésiologie de communion., Paris : Cerf, p.272.

pour redécouvrir le rôle du président de la communauté et la place de la communauté elle-même. La communauté jouait alors non pas un rôle de soutien, mais un rôle de premier ordre. On voit à quelle conversion cela nous appelle... N'est-ce pas dans ces moments de conversion qu'agit l'Esprit de la Pentecôte ?

Encore une fois Tillard veut démontrer l'importance de tous les baptisés dans l'Église peu importe le rôle attribué.

"Perçue dans sa globalité de Peuple de Dieu, avant toute considération des distinctions d'offices ou de charges qu'exige sa vie, l'Église apparaît donc comme la communauté dans laquelle tous partagent un même attribut, qui les rend de la même race, de la même citoyenneté : l'attribut de la grâce. Et cela quels que soient les titres attachés aux rôles dévolus."²

1.1 Les trois fonctions de l'Église

L'Église prolonge la mission du Christ dans un triple ministère : prophétique, sacerdotal et royal. Tillard reprend ces trois fonctions dans une langage qui souligne le rôle actif de toute l'Église : l'Église «évangélisée» et qui «évangélise» ; l'Église réconciliée et qui réconcilie ; l'Église rassemblée et qui rassemble.

2- Ibid, p.128.

a) Une Église <<évangélisée>> et qui <<évangélise>>

La foi est un don reçu par Dieu. Le rôle de l'Église c'est de reconnaître ce don et de le mettre au service des autres en proclamant cette Bonne Nouvelle de la résurrection de Jésus. Le nouveau Testament n'est pas un livre qui nous raconte l'histoire d'un homme extraordinaire qui a fait des miracles, qui a rassemblé des foules, etc. Le nouveau Testament est avant tout le récit de l'expérience de foi qu'a vécue le Peuple de Dieu. À notre tour nous sommes invités à être les témoins de cette Bonne Nouvelle par notre témoignage vécu et raconté.

"La foi ne vient que de Dieu ; mais la Parole de Dieu qui la suscite veut passer par l'Alliance. La révélation d'un Salut gratuit jaillit de Dieu comme un <<source d'eau vive>>, mais après de lentes infiltrations dans le roc de l'histoire humaine."³

b) Une Église réconciliée et qui réconcilie

En envoyant son Fils Jésus sur la terre, le Père n'a qu'un seul but : la réconciliation du Peuple avec Lui. C'est une seconde alliance, cette fois scellée par le Fils de Dieu fait homme. L'Église, à son tour, doit être toute miséricorde pour les pécheurs. L'Église doit être attentive aux souffrances du Peuple de Dieu et essayer de soulager les douleurs. Elle est servante de cette réconciliation faite par Dieu.

...L'Église se sait chargée de devenir aussi la servante par qui cette réconciliation est annoncée et actualisée. Par ses ministres (qui prêchent et président aux sacrements) mais plus largement par l'ensemble de la vie de l'Église locale, elle fait que les personnes se trouvent mises sous la «justice» du Christ, leur liberté étant interpellée, invitée à dire «oui» à l'offre divine.⁴

c) Une Église rassemblée et qui rassemble

Le seul qui nous rassemble dans l'Église est le Christ. Il nous invite à rassembler le Peuple en son nom.

Rassemblée par l'Esprit du Seigneur, et lui seul, l'Église se sait pourtant chargée d'intervenir pour le rassemblement de l'humanité en christô. Dans l'économie actuelle, cette intervention n'a rien d'accidentel. Elle se trouve intégrée, de par Dieu, à l'actualisation du mysterion éternel.⁵

Ces trois fonctions de la vie ecclésiale nous montre l'importance d'un juste équilibre dans notre façon de faire Église. Le premier ministre de l'évangile dans une paroisse c'est la communauté. Le premier ministre de la réconciliation dans une paroisse c'est la communauté. Le premier ministre du rassemblement dans une paroisse c'est la communauté. Si c'est elle qui est première, les aménagements pastoraux (nominations et nouvelles formules d'animation) doivent en tenir compte. La communauté doit, elle aussi, se rappeler que le premier Évangélisateur, le premier

4- bid, p.309.

5- bid, p.313.

Réconciliateur et le premier Rassembleur c'est Dieu qui se présente Père, Fils et Esprit.

1.2 Au service de la communion

Tillard met en relief ce rôle capital de la communauté lors de deux rassemblements-types : le rassemblement eucharistique et l'expérience synodale. Deux rassemblements où se manifeste de façon privilégiée l'Église-communion.

a) Le rassemblement eucharistique

La théologie actuelle souligne fortement la place que tient le Peuple de Dieu rassemblé lors de l'Eucharistie. Tous ceux et celles qui sont présents à l'Eucharistie ne sont pas de simples spectateurs, ils sont célébrants à part entière dans ce rassemblement. Ils doivent donc participer à leur façon. Le prêtre préside le rassemblement mais n'en a pas le monopole. C'est le peuple des baptisés qui se rassemble, c'est lui qui accueille la Parole, c'est lui qui partage le corps et le sang du Christ. L'assemblée est sujet de l'Eucharistie, le prêtre préside. L'assemblée célèbre, le prêtre consacre. Dans la Constitution sur l'Église il est dit : "...Ainsi tous, aussi bien par l'offrande que par la sainte communion, jouent dans l'action liturgique le rôle qui leur est propre, non pas distinctement, mais chacun à sa manière." (L.G. 11)

Le rassemblement eucharistique est le moyen par excellence pour permettre à tous les membres de la communauté de refaire le plein, de se ressourcer pour être dans notre monde levain dans la pâte.

*"En outre, rassemblée et nourrie à la Table du Seigneur, la communauté chrétienne trouve dans la synaxe la force nécessaire pour être, en vérité, dans le monde témoin du Seigneur Jésus Christ, à la fois comme communauté et en chacun de ses membres."*⁶

b) L'expérience synodale

Le synode est une autre expérience sommet de communion. Alors le mot <<communauté>> prend tout son sens. En effet, pour qu'une communion existe, il doit y avoir une véritable expérience de partage des idées et de partage des responsabilités dans l'exercice du ministère. Le synode est précisément le regroupement de laïques et prêtres, avec leur évêque pour penser et définir les voies d'avenir d'une Église particulière. Au Canon 460 du Code de Droit canonique on peut lire ceci :

*"Le synode diocésain est la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière qui apportent leur concours à l'Évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine toute entière..."*⁷

Le synode, c'est le lieu où une communauté tisse son unité dans le partage <<ensemble>>. C'est le lieu où une Église trace solidairement ses

6- TILLARD, J.-M.-R. (1987). Église d'Églises. L'écclésiologie de communion., Paris : Cerf, p.212.

7- Code de droit canonique (traduction française)., Paris : Centurion-Cerf-Tardy, 1984, p.84.

chemins, ses projets. C'est le lieu où les baptisés ont le sentiment de ne former qu'un seul corps, où règne un climat d'égalité et de solidarité, où les charismes des uns et des autres sont accueillis à leur juste valeur. C'est le lieu où existe la liberté de parole, comme le prévoit le Canon 465 : *"Toutes les questions proposées sont soumises à la libre discussion des membres dans les sessions du synode."*⁸

Pour Tillard, le synode diocésain a une importance décisive pour que l'Église locale vive de plus en plus l'expérience de la communion. après l'eucharistie, c'est la "voie normale" pour faire l'Église-communion.

*"Hors de la synaxe eucharistique, la voie normale de son rassemblement est le synode, c'est à dire comme le définit le droit canon, la rencontre (coetus) autour de l'évêque à la fois des ministres ordonnés et des chrétiens chargés à titre officiel des services essentiels de l'Évangile, de tous ceux et celles qui jouent un rôle clé dans la qualité interne de la vie de l'Église locale et le rayonnement de son témoignage. Ce rassemblement est un peu comme la réplique, analogique au plan de l'Église locale de ce que représente dans une congrégation religieuse un chapitre général. Là seulement l'Église de Dieu peut déceler en toute lucidité, dans la conspiratio de l'évêque, des ministres ordonnés, de tous ses membres, les chemins de son témoignage (martyria) et de sa vie."*⁹

Il ne faut pas s'illusionner, l'expérience synodale, proposée par Tillard, est encore loin d'être une expérience entrée dans nos coutumes. Il faut en être bien conscient. Cette expérience de communion est très exigeante. Elle se révèle insécurisante pour les autorités ecclésiales.

8- Ibid, p.85.

9- TILLARD, J.-M.-R. (1987). Église d'Églises. L'éclésiologie de communion., Paris : Cerf, p.274.

Elle permet à des personnes autres que des ministres ordonnés, elle permet notamment à des femmes de dire leur mot à titre de participants et participantes à part entière, à la définition des voies d'avenir de l'Église. Par cette façon de faire Église, il devient clair que l'Évangile est porté et proclamé par tous ceux et celles qui se disent croyants.

c) Un leadership communautaire ?

Si cette expérience de communion se vit dans le rassemblement eucharistique et le rassemblement synodal, si elle est un moyen de permettre à l'Esprit de se manifester totalement, pourquoi ne se vivrait-elle pas également dans le leadership de la communauté ? Un leadership qui s'inspirerait de l'expérience synodale. Certes, le synode est une assemblée qui concerne un diocèse, ou éventuellement un ensemble de diocèses d'une même région. Mais l'évolution actuelle de notre Église nous invite à mettre au point des pratiques synodales au niveau même de la communauté paroissiale. Pour que l'Église-communion s'y réalise, pour qu'il devienne plus évident que c'est toute la communauté qui est <<ministre du salut>>, appelée à évangéliser, à réconcilier, à rassembler. Selon Tillard il faudrait aller jusque là.

"Les ministres ordonnés (évêques, presbytres et diacres) débordés par les besoins croissants de la communauté chrétienne et de surcroît fort diminués dans leurs effectifs n'y peuvent suffire. D'ailleurs, ils ne sont pas appelés, de par leur munus propre, à y suffire. Aujourd'hui comme toujours -mais sans doute plus qu'autrefois- leur ministère ne peut et ne doit s'accomplir qu'au sein d'une symphonie d'autres ministères ou services de l'Évangile. Telle est l'assise sur laquelle on doit

*toujours construire. Il s'agit d'entrer dans ce dynamisme de communion des fonctions. Et là les services évangéliques non ordonnés retrouvent la place essentielle qui leur revient.*¹⁰

Certains craignent parfois que le ministre ordonné y voit diminuer son rôle et qu'il y perde son identité. Au contraire, dans cette «symphonie» de ministères, le prêtre retrouve le sens même de sa propre fonction : animer le dynamisme de communion. Ce dernier a en effet la charge d'assurer que dans la communauté qu'il préside les services de l'éducation de la foi, de la préparation aux sacrements et de la charité soient pleinement assumés. Le ministre ordonné se trouve à être un «dépisteur». Celui qui voit et reconnaît dans la communauté des personnes ayant des charismes de rassembleur, d'évangélisateur et de témoin au cœur du monde. Ces personnes ne sont pas reconnues seulement par le ministre ordonné mais elles sont reconnues aussi par la communauté chrétienne. Ces personnes pourront et peuvent devenir des leaders dans leurs communautés. Ces responsables de communauté ne sont pas recrutés parce qu'il manque d'effectifs clériaux mais bien parce qu'ils sont des baptisés responsables.

Soyons donc conscients que l'animation d'une paroisse vécue de manière communionnelle ne veut pas remplacer les ministres ordonnés. Le rôle du président de communauté le rend responsable de l'ensemble des ministères pour l'édification de la communauté et l'accomplissement du Royaume. Il lui revient de faire en sorte que tous les membres de l'Église apportent leur contribution propre et grandissent dans l'unité d'un seul

10— Id, p.278.

corps (ministère d'unité). Le prêtre n'est donc pas la source de tous les charismes et des dons de l'Esprit. Il est appelé à travailler en communion avec tous les baptisés.

2. La communion ne peut s'établir que dans le respect de la diversité

Il importe de vérifier de quelle façon l'on veut faire et vivre la communion. Si l'on parle d'une Église communion en mettant derrière ce mot l'idée d'uniformité, le risque est grand de créer plutôt la division que l'unité. La communion doit aller de pair avec l'accueil de la diversité. C'est en ce sens que Tillard parle d'une «Église d'Églises», c'est-à-dire d'une Église où l'on sait respecter les originalités des Églises locales. Chaque Église locale forme Église. Tillard remonte au tout début du christianisme pour montrer que l'expérience de communion se vivait à travers les différences des communautés. On remarque dans les évangiles et dans les autres livres du Nouveau Testament que les auteurs écrivent avec le style et les particularités de chaque communauté à laquelle ils s'adressent. C'est un signe que déjà on savait respecter l'identité propre et les particularités de chaque communauté.

"Mis à part le cas bien particulier des lettres johanniques, on ne perçoit nulle part, certes, un jugement de condamnation que les tenants d'une de ces visions porteraient sur les autres. S'il y a coexistence d'accents différents, partout se devine la même certitude de base : on appartient à la communauté du Seigneur Jésus Christ, communauté de Salut, venu de Dieu, reliée à la

*Promesse, née de la foi, chargée de garder fidèlement le contenu de la Bonne Nouvelle. *11*

On voit donc qu'en ces temps apostoliques l'important, ce n'est pas d'essayer de faire passer le message de la Bonne Nouvelle à travers un moule identique, en ne respectant pas l'identité de chaque communauté. De même aujourd'hui, l'important c'est d'assurer que le message de la Bonne Nouvelle irrigue l'ensemble de la vie d'un peuple, ses coutumes, sa langue, ses modes de vie. Par delà les rites de la liturgie et les modes d'expression de la foi en langage symbolique, ce qui importe c'est d'être capable de reconnaître les traits de l'expérience du Ressuscité à travers les multiples façons de faire Église.

Même si les cultures différentes amènent des créations liturgiques diverses d'un pays à un autre, c'est la foi en Jésus Christ qui vient tisser les liens de communion entre toutes les Églises. Par exemple, la façon d'interpréter la Parole de Dieu ne sera pas la même au Chili qu'ici au Québec, car notre situation socio-politique est différente, mais cela devrait être compris comme étant une richesse pour notre Église. Etre une <<Église d'Églises>>, c'est reconnaître que nous sommes différents tout en ayant un seul et unique Seigneur qui nous rassemble.

2.1 Un danger qui menace la communion : le sectarisme

Parler de respect des différences ne veut pas dire que chacun peut faire sa propre Église. Dans notre monde où l'individualisme est roi, il est difficile de créer au cœur des communautés cette véritable communion fraternelle. C'est pourtant ce à quoi nous sommes appelés.

Il est bien évident que plus on parlera de respect de la communauté, plus le danger de sectarisme sera grand. Déjà, il y a plus de trente ans, le cardinal Feltin, archevêque de Paris, tout en promouvant l'idée de la diversité, mettait en garde contre l'individualisme.

*"L'unité, dans le christianisme, n'aboutit jamais au nivellement... S'il n'y avait qu'une sorte d'instruments, il n'y aurait jamais de symphonie... Mais elle a une contrepartie redoutable : l'individualisme qui mène au sectarisme... L'un des grands scandales de notre époque est la survivance des nationalismes chauvins. Autant il faut aimer sa patrie, la servir, continuer ses traditions et aimer ce qui fait son charme, autant il est criminel de s'ignorer ou de se critiquer entre nations... Car si, comme Pie XI l'a dit, le grand scandale de l'Église au XIX^e s. fut d'avoir perdu la classe ouvrière, on dira peut-être, dans l'avenir, que le grand péché des baptisés du XX^e s. fut de ne pas avoir été catholiques."*¹²

Le danger de sectarisme est bien présent. Il y a donc une double exigence : Assurer d'abord la symphonie des charismes et des dons au sein de la communauté, comme un orchestre intègre le son de plusieurs

12- CONGAR, Yves (1954). Jalons pour une théologie du laïcat, (Unam sanctam 23), Paris : Cerf, pp.486-487.

instruments. Demeurer à travers tout cela <<catholique>> c'est à dire ouvert à l'expérience autre vécue dans d'autres communautés.

2.2 Deux moyens pour éviter le sectarisme

Le premier moyen, très simple, pour essayer de ne pas créer cet esprit sectaire, c'est de ne pas trop se prendre au sérieux. Etre capable de reconnaître que le modèle d'Église que nous privilégions n'est pas l'unique moyen de rencontre avec le Ressuscité. Yves Congar, dans son volume Jalons pour une théologie du laïcat, disait ceci :

...Rendons-nous compte que nous courons encore le risque de sectarisme, et même celui de fanatisme... Tant que nous ne critiquons pas, avec simplicité, humour et loyauté, notre construction intellectuelle d'auto-justification et la mauvaise représentation que nous nous faisons d'autrui, rien ne peut être efficace...¹³

Le second moyen c'est de se rattacher à celui qui nous unit, Jésus Christ. On peut accuser les autorités de l'Église de pas croire à l'unité dans la diversité, de ne pas laisser assez de place à tous les membres de l'Église dans la prise de parole. Mais il y a une question que tous les membres de l'Église doivent se poser. Que l'on soit laïque, prêtre, évêque, chacun a à se demander : quelle est mon expérience du Christ ressuscité ? Ce Seigneur est-il notre lieu de rencontre ? Si nous manquons d'unité aujourd'hui, serait-ce dû au manque de rapprochement au corps de Jésus, lieu de libération, de paix et de communion ? À mon humble avis,

13- Idem, p.487.

Il me semble que le point de départ est là. Si l'on vit une expérience de communion, il faut se sentir rattaché à quelqu'un. Et cette personne c'est Jésus Christ. J'ose dire que ce n'est qu'en se rattachant au Christ ressuscité dans la prière et dans les différentes formes de rassemblement communautaire que nous pourrons vivre la communion et éviter les risques du sectarisme et de l'uniformité.

Congar note qu'il y a trois zones de profondeur dans l'unité ecclésiale. La première : c'est l'unité de la foi dans le même credo. La seconde c'est l'unité dans le lien avec le siège de Rome. La troisième, c'est :

...L'inclination et la fidélité des parties à se comporter vraiment comme parties d'un tout ou membres d'un corps, à se considérer, non pas comme formant chacune un tout pour soi, sans autre règle que soi-même, mais comme appelées par le Saint-Esprit à être membres les uns des autres.¹⁴

Les deux premiers niveaux concernent la communion «avec» : avec le credo, avec les sacrements, avec le Pape. Cette communion «avec» peut n'être pas très engageante. La communion «entre» est plus dérangeante : c'est celle qui invite à être solidaire entre Églises locales, entre membres d'une même Église. Elle invite à donner un droit de parole entre les Églises locales et entre ses membres.

14- Idem, p.464.

3. Lien avec la pratique observée

L'Église-communion représente une visée, un idéal à poursuivre. Elle n'est jamais pleinement réalisée. On essaie de s'en approcher peu à peu, à petits pas.

Revoyons la pratique observée dans les paroisses A, B, C et D pour discerner ce qui s'est vécu comme essais positifs et négatifs, comme réussite ou comme échec dans la recherche d'une Église-communion.

3.1 Essais positifs

a) Des petits gestes de responsabilisation

Dans la paroisse B, c'est en vivant le référendum sur la fermeture ou non de leur paroisse que certaines personnes ont compris qu'elles avaient un rôle important à jouer dans l'Église. Depuis ce temps, plusieurs paroissiens ont pris des responsabilités dans le domaine de la liturgie, du conseil pastoral, de la présidence du conseil de Fabrique, etc. C'est en pronant des expériences comme celles-là que l'Église-communion va naître dans le cœur des paroissiens et dans le cœur des prêtres. Ainsi pourront naître des projets concrets, en conformité avec le modèle d'une Église-communion. Vivre l'Église-communion, c'est d'abord et avant tout permettre aux paroissiens-nes de participer d'une façon concrète et selon leur possibilité à l'animation et aux prises de décisions importantes concernant l'avenir de leur paroisse. Vivre l'Église-communion, c'est

essayer, en posant des gestes très simples mais combien important pour les gens, de les responsabiliser en leur donnant des rôles d'animation, des rôles de présidence de célébration, de prière, etc. C'est en commençant à poser des petits gestes que les gens pourront s'apercevoir que leur parole a du sens et que leur opinion compte dans l'orientation de la paroisse.

b) Un espace de créativité

Dans la paroisse D, on a innové en convoquant les paroissiens-nes à une assemblée pour leur demander leur avis sur la nouvelle formule d'animation «équipe pastorale». À la fin de la rencontre leur avis fut pris pour savoir s'ils étaient d'accord ou non pour la formation de cette équipe. La grande majorité des gens ont répondu «oui» pour le principe. Par la suite on a demandé aux comités et associations de la paroisse de suggérer des noms de personnes, au comité «ad hoc», qui pourraient vraisemblablement faire partie de l'équipe pastorale.

De la simple démocratie dans l'Église ? Non! Entre une paroisse qui n'a plus son mot à dire dans sa vie communautaire et la démocratie pure et simple, que l'on dénonce, il y a tout un espace ouvert à notre créativité et à l'expérience de communion. C'est l'espace où s'inscrivent petit à petit les essais cherchant à responsabiliser de plus en plus les paroisiens-nes à se prendre en main.

c) L'équipe pastorale : un moyen efficace

Un moyen efficace et concret de vivre la communion dans l'animation de la paroisse est sans aucun doute, la formule de l'équipe pastorale. C'est cette forme d'animation qui s'est mise en place dans la paroisse D. Le leadership y est assumé de façon à rendre responsable et à reconnaître des paroisiens-nes dans leurs charismes. Elle permet aux paroissiens d'être participants à part entière dans le devenir communautaire.

d) Le conseil paroissial de pastorale

Cette émergence d'équipes pastorales n'est pas le fruit du hasard. Elle vient dans le prolongement d'autres essais visant à responsabiliser les paroisiens-nes. On pense tout particulièrement au conseil paroissial de pastorale, qui constitue une forme de leadership assumé de manière communionnelle. Le C.P.P., malgré ses lenteurs et ses contraintes, vient affirmer que l'animation et la prise en charge d'une paroisse n'appartient pas uniquement aux prêtres mais bien à l'ensemble des paroissiens désireux de s'impliquer.

Dans deux des quatre paroisses observées, la présidence du conseil de Fabrique est assurée par un laïque. C'est là une pratique qui tranche avec un passé récent qui voulait que le curé soit automatiquement le président du conseil de Fabrique. Cette pratique affirme encore que les laïques peuvent participer à leur façon à la <<direction>> de la vie paroissiale, à la charge pastorale.

e) Une identité retrouvée

Dans le critère d'une Église qui veut être communion, le prêtre ne perd pas son identité, il la retrouve. Il devient alors lien d'unité, premier artisan de la vie communionnelle qui s'exprime dans l'Eucharistie qu'il préside. Le prêtre et les agents laïques permanents viennent apporter ce regard de l'extérieur non pas en imposant leurs idées mais en vivant un réel esprit de service et de communion. Ce regard de l'extérieur peut permettre de ne pas tomber dans ce sectarisme dont nous parlions un peu plus haut dans ce chapitre. Le prêtre joue vraiment son rôle en discernant, avec des membres de la paroisse, les capacités de leadership de certains, en leur confiant un rôle d'animation dans un domaine spécifique.

Voilà autant de pas en avant dans le sens d'une Église-communion. Des pas différents, suivant le rythme et le choix des paroisses. L'observation révèle aussi des points négatifs, des choix et des résistances qui ralentissent l'évolution vers une Église-communion. Citons les suivants.

3.2 Essais négatifs

a) Des formules imposées

Dans les paroisses A, B et C, comme il n'y a pas eu de consultation, les paroissiens-nes ont eu l'impression de se faire imposer une formule

d'animation pastorale (équipe «*in solidum*») qui ne convenait pas, aux yeux de plusieurs d'entre eux, à ce qu'ils entrevoyaient comme possibilité d'aménagement.

Dans la paroisse D, même si la désignation d'une équipe pastorale a constitué un pas en avant dans le sens d'une Église-communion, il reste que les paroissiens auraient pu être davantage associés au changement qui s'est produit. La formation de l'équipe s'est faite de manière plutôt rapide et certains paroissiens impliqués d'une façon active ont eu l'impression d'être bousculés.

b) L'absence de «*projet paroissial*»

Dans les paroisses A, B, C et D aucun projet paroissial n'a été proposé aux paroissiens. On aurait pu dès le départ essayer de «*prendre le temps*» de s'arrêter pour réfléchir sur la vie communautaire. Mais tout le monde semblait pris de court, il fallait que la nomination se fasse. Le concept d'Église-communion restera longtemps un concept si l'on ne prend pas le temps de le vivre pleinement. Ce projet commun évitera sûrement les nombreux conflits qu'amène des nouveaux aménagements et nominations dans une paroisse.

Dans l'Église si l'on veut que soit reconnu une «*Église d'Églises*», il faudra absolument se donner un projet commun pour créer cette unité dans la diversité. Alors quand viendra le temps d'évaluer, nous ne poserons pas un regard critique sur le choix d'Église, mais l'évaluation se fera à

partir du projet commun d'Église. Voilà, à mon avis, une façon de contrer le sectarisme qu'il faut éviter. L'évaluation ne consistera pas à poser un jugement de valeur arbitraire sur les personnes ni sur le choix d'Église, mais sur le projet commun formulé au départ.

Vivre l'Église-communion c'est reconnaître que cette Église se vivra dans une institution. Si l'on oppose «<institution>» et «<communion>», on risque de s'enfermer dans une dichotomie. Il ne faudrait pas créer de conflit entre «<institution>» et «<communion>» comme celui qui existe entre «<prêtre>» et «<laïc>». Pour éviter ce conflit, la solution serait peut-être, à nouveau, de se donner un projet commun. Quand viendrait le temps de faire une bonne évaluation on évaluerait les personnes non pas en rapport avec leur fonction mais par rapport au projet commun donné dès le départ.

En terminant, soulignons que le concept de communion est important, mais qu'il ne répond pas à toutes les questions. Il existe en effet d'autres facettes à la réalité Église : l'Église comme institution, l'Église comme sacrement, l'Église comme héraut, l'Église comme servante, etc. Ces diverses facettes doivent se compléter les unes les autres. Il y a certes un choix d'Église à faire. Le danger, lorsque l'on a fait un choix, c'est de croire qu'il constitue la solution miracle, une panacée à tous les problèmes. Il est bon cependant de se laisser interpeller par d'autres dimensions de l'Église. Ici, nous avons fait le choix de l'Église-communion. Il nous paraît fécond et mobilisateur. Il n'est pas pour autant exclusif.

CHAPITRE VI

LE DROIT : LIMITES ET POSSIBILITÉS

Sur le sujet de la participation des laïques à la vie ecclésiale et à l'animation des communautés, il importe de mesurer les limites et les possibilités qu'offre le Droit canon.

Dès le chapitre 1, j'ai noté qu'un article du Code de droit canon a une incidence très directe et très importante sur le sujet de ce mémoire. Il s'agit du canon 517, dans son paragraphe 2. Il importe ici d'approfondir son sens juridique et pastoral.

"Si, à cause de pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale."¹

Ce canon donne lieu à des interprétations différentes. La mise sur pied d'une équipe pastorale à la paroisse D a fait apparaître deux interprétations : l'une stricte, l'autre plus large.

¹- Code de droit canonique (traduction française), Paris : Centurion-Cerf-Tardy, 1984, p.95.

1. Une interprétation stricte

M. Roch Pagé, professeur à l'Université Saint-Paul à Ottawa et M. Jean-Roch Gaudin, chancelier au diocèse de Chicoutimi, écrivant dans la revue diocésaine de Chicoutimi En Église, semblent en désaccord avec la forme de désignation de l'équipe pastorale dans la paroisse D. Ils jugent que cette nomination, serait illégale puisqu'il n'y pas de curé de nommé mais seulement un modérateur. Ils disent que cette nomination est un pis-aller, qu'elle ne peut être que temporaire, en attendant qu'il y ait plus de prêtres. C'est pourquoi à leurs yeux cette nomination ne peut être faite pour un temps déterminé.

*"Ce prêtre n'est pas nommé curé. Et comme tel, il ne devrait pas être nommé pour un temps déterminé, puisque la situation est temporaire de soi. Juridiquement, il est dans une situation semblable à celle d'un "administrateur paroissial" (can. 540 §1)..."*²

Ils ajoutent que l'équipe pastorale ne peut être nommée solidairement responsable de l'animation pastorale de la paroisse. On devrait dire qu'ils <<participent à l'exercice de la charge pastorale>>. Pour eux l'équipe pastorale mixte : "...constitue une situation temporaire en autant que la nature de la paroisse est concernée."³

2- GAUDIN, Jean-Roch et PAGE, Roch (1988). "La Minute canonique", En Église, vol. 15, no 5, p.3.

3- Ibid, p.3.

2. Une interprétation plus large

Une interprétation plus large semble possible. Citons deux indices.

Je trouve, dans les commentaires au Code de droit publiée par la «Commissioned by The Canon Law Society of America» une interprétation plus ouverte.

"The fact that one who is not ordained can function in such a significant parish leadership role departs from the legal tradition of the recent past and is a significant step in the direction of providing continued pastoral service for the people of God as well as recognizing the role of religious and lay people in pastoral ministry."⁴

"Le fait qu'une personne non ordonnée puisse exercer un leadership paroissial, à ce point significatif, tranche par rapport à la tradition légale d'un passé récent et est un pas important pour assurer un service pastoral continu dans le peuple de Dieu, et une reconnaissance du rôle des religieux et des laïques dans le ministère pastoral."

Je trouve que cette interprétation permet un regard plus optimiste dans le sens de la reconnaissance des laïques et de leur participation au leadership pastoral d'une paroisse.

Deuxième indice : au Synode de 1987 sur les laïcs, le cardinal Malula, archevêque de Kinshasa au Zaïre, a parlé de l'expérience vécue en son pays par des laïques responsables de l'organisation pastorale paroissiale, les Mokambis.

⁴- Commissioned by The Canon Law Society of America (1985). The Code of Canon Law, U.S.A. : Paulist Press, p.418.

"Le Mokambi de paroisse est un véritable ministre laïc, officiellement institué par l'évêque et reconnu comme tel au niveau de l'Église locale de Kinshasa. On ne le nomme pas curé, et il ne fait pas partie de la hiérarchie de l'Église. Ministre laïc, il assume un engagement d'une grande importance pour l'Église. L'évêque lui confie la tâche de résider dans la paroisse et d'y assurer l'administration de la paroisse et l'organisation des activités pastorales."⁵

Il souligne que le fait d'avoir des laïques responsables de l'organisation pastorale et de l'administration d'une paroisse n'est pas à considérer comme un pis-aller, mais comme une expression de la communion dans l'Église, où chacun-e est responsable, selon ses charismes et la situation.

"Il est donc clair que les ministères laïcs que nous avons institués à Kinshasa ne visent pas à introduire dans l'Église un corps de personnes parallèle et qui se présenterait essentiellement comme une alternative à la pénurie des prêtres."⁶

Par cette affirmation, le cardinal Malula redonnait aux laïques leur dignité et montrait qu'ils ne sont pas à considérer comme des subalternes ou des <<bouche-trous>>. Il insistait pour que le Synode reconnaisse leurs droits et leur place dans l'Église et dans son leadership pastoral.

"Si l'Église est un mystère de communion les structures de son gouvernement seront aussi des structures de communion. La

⁵— MALULA, cardinal Joseph Albert (1987). Les laïcs dans l'Église et dans le monde. Leur vocation et leur mission vintes ans après Vatican II, Paris : Centurion-Cerf, p.79.

⁶— Ibid, pp.78-79.

communion des ministres est signe de la communion des membres du Peuple de Dieu.⁷

En plus du canon 517 S2, d'autres canons pourraient nous aider à redéfinir la place importante du laïque dans le leadership ecclésial. Qu'il suffise ici de les noter : les canons 208 (égalité entre tous les fidèles - prêtres et laïques-), 210 (tous voient à la croissance et la sanctification de l'Église), 211 (droits et devoirs de rendre le message de Dieu accessible à tous les humains), 221 S1 (revendiquer légitimement les droits qu'ils possèdent dans l'Église) 1, 225 S1, 229 S1-2-3 (peuvent approfondir leurs connaissance de la doctrine ; possibilité d'aller à l'université pour acquérir des connaissances de la théologie ; peuvent enseigner, par mandat, la théologie).

INTERVENTION

*"Redire aux paroisiens-nés autant de fois
que peut se faire l'importance de leur participation
et même de leurs suggestions
pour une meilleure vie ecclésiale."*

Nous avons vu tout au cours de ce mémoire la place prédominante qui revient aux baptisés laïques dans l'Église-communion. Cette place devrait notamment apparaître lorsque surviennent dans une paroisse des nouveaux aménagements pastoraux. Pourquoi insister tant ? Parce que trop souvent on oublie que les vrais permanents dans une paroisse sont les paroissiens-nés eux-mêmes. C'est eux qui depuis de nombreuses années y résident et assurent son financement. Les prêtres passent, les paroissiens demeurent. Il est donc nécessaire que les paroissiens participent à part entière à la venue de nouvelles formes d'animation dans leur communauté paroissiale.

Comment y parvenir ? Comment baliser le chemin d'une évolution progressive vers cette participation réelle ?

Dans les limites de mes possibilités, j'ai fait une double intervention : une intervention continue et une intervention ponctuelle.

1. Une intervention continue

J'étais stagiaire et membre associé de l'équipe «*in solidum*» pendant que l'évolution se faisait. J'ai participé aux méandres de l'implantation et aux débats lorsqu'ils surgissaient. À la lumière des questions qui venaient, j'ai apporté des pistes de réflexion, des interrogations. Les membres de l'équipe étaient intéressés à mon mémoire mais également craintifs à l'endroit de mon travail de recherche. Par exemple, concernant le référendum dont j'ai parlé

précédemment, je préconisais l'idée d'aller consulter la population. Au départ, cette suggestion rencontra une fin de non recevoir. Par la suite, on se ravisa...

2. Une intervention ponctuelle

Comme moyen d'intervention ponctuelle, j'ai choisi la démarche suivante : j'ai communiqué aux deux vicaires épiscopaux et au vicaire général de mon diocèse le résultat de ma recherche. Pourquoi eux ? Parce qu'ils sont responsables de l'animation pastorale dans les zones de leur territoire, et qu'ils sont également membres du comité de nomination et de plusieurs tables diocésaines. Je leur présentai mes suggestions sous forme d'un «aide-mémoire» qui pourrait servir lorsque vient le temps d'apporter des changements dans la forme d'animation que vit une paroisse. Cette intervention se voulait être en lien avec un projet mis en branle dans le diocèse en 1988. Ce projet s'appelle «OPÉRATION "AVENIR 88"». Il a vu le jour au cours de l'automne 1988. Il vise à "enclancher dans chaque zone pastorale un processus de prise en charge d'elle-même par une petite paroisse dont l'avenir est incertain. Cette paroisse servirait de pionnière et d'inspiration pour les autres." Cette opération comporte 5 éléments majeurs qui s'étaleront sur une période de trois ans : 1^{er} information et sensibilisation ; 2^{er} analyse des besoins ; 3^{er} formation et accompagnement des responsables ; 4^{er} reconnaissance d'une équipe pastorale ; 5^{er} soutien de l'équipe pastorale. En raison de mon sujet, ce qui m'intéresse dans ce projet c'est la place réelle qui sera faite aux paroissiens-nes. On a vu, dans la paroisse D, qu'il ne suffit pas

seulement d'avoir des formules intéressantes, l'essentiel c'est d'obtenir effectivement la participation des paroisiens. Qu'on se le rappelle, dans cette paroisse, même si on mettait en place une équipe pastorale, la participation des paroissiens demeura plutôt faible.

Pour éviter cet écueil, voici quelques éléments essentiels à observer. Je les propose sans prétention, avec comme arrière fond les commentaires que m'ont faits certains paroissiens-nes des quatre paroisses d'observation et des lectures qui ont nourri ma réflexion.

2.1 Aide-mémoire

- Prévenir au moins deux ou trois ans à l'avance une paroisse de la perte prochaine de son pasteur à temps plein.
- Proposer aux paroissiens-nes une réflexion sur l'avenir de leur paroisse. Permettre aux paroissiens-nes de connaître les diverses formules d'animation pastorale d'une paroisse :
 - a) équipe <<in solidum>>,
 - b) partage avec une ou plusieurs paroisses d'un prêtre à temps plein,
 - c) paroisses qui se donnent des services communs au niveau du baptême, du mariage, de l'initiation sacramentelle, etc.,
 - d) un prêtre à temps partiel et un-e agent-e laïque à temps partiel,

- e) équipe pastorale comprenant prêtre-s et laïques,
 - f) un-e agent-e laïque responsable de l'animation de la paroisse,
 - g) fermeture de la paroisse.
- Suggérer des gestes concrets pour aider les paroisses à une prise de responsabilités. Il serait bon de commencer par des petits gestes, par exemple en invitant les paroissiens-nes à exprimer leurs opinions et leurs suggestions pour une meilleure vie paroissiale et ecclésiale. On sait qu'avant d'atteindre le plus haut degré de participation il faut commencer par les diverses étapes déjà citées. Donc faire en sorte que la participation débute par des petits pas pour aller jusqu'à, peut-être, une animation de type communionel entre prêtres-laïques. Voici des suggestions de petit pas en ce sens :

- a) permettre un vote pour les heures des célébrations sur semaine et pour la fin de semaine ;
- b) donner la possibilité à certaines personnes reconnues dans la paroisse d'animer des célébrations de Parole au lieu de toujours courir après des remplaçants pour présider l'eucharistie lorsque le prêtre responsable de la paroisse doit quitter pour son congé, ses vacances ou pour des rencontres ;
- c) viser à ce que la présidence du conseil de Fabrique soit assumée par un-e laïque ;
- d) donner la parole à des paroissiens-nes lors du service de la prédication pour qu'ils puissent partager leur témoignage de foi (canon 759 et 766) ;

e) redire fréquemment aux paroisiens-nés l'importance de leur participation et même de leurs suggestions pour une meilleure vie ecclésiale;

f) faire découvrir peu à peu que le prêtre ne possède pas tous les charismes mais qu'il lui revient de veiller à ce que tous les charismes se développent dans la communauté : le prêtre est un <<dépisteur>>.

• Procéder à une bonne analyse des ressources, des limites et des possibilités de la paroisse.

• Ne pas imposer telle ou telle formule d'animation pour une paroisse car on ne sait jamais laquelle sera la plus appropriée. Il est préférable que ce soit les paroissiens-nés qui décident de leur avenir avec l'aide de consultants et après avoir reçu toutes les informations requises. Le fait que les autorités diocésaines n'imposent pas une solution facilitera la participation.

• Assurer un soutien pour les paroisses qui le désirent. Elles doivent compter sur l'appui de la zone pastorale et du diocèse dans de pareils événements (changement de forme d'animation, nouvelle nomination, réflexion communautaire, etc). La présence de l'évêque notamment s'avère importante et grandement appréciée. Les gens ont besoin de se sentir appuyés par leur évêque. Ils ont besoin de son encouragement. La présence de personnes-ressources venant de l'extérieur pourrait grandement aider lorsque vient le temps pour une paroisse de décider de son avenir.

- Nommer des animateurs prêtre-s et laïques aptes à promouvoir le projet que l'on s'est donné et non en fonction d'une vacance à combler, les gens disent <<d'un trou à boucher>>. Alors, quand viendra le temps d'évaluer les personnes, elles seront évaluées d'abord en fonction du projet retenu. On atténuerait par le fait même la possibilité de conflits entre prêtres et laïques puisque ce ne sera plus le prêtre ni les laïques seuls que l'on évaluera mais le prêtre et les laïques par rapport au projet initial. Si quelqu'un ne fait pas l'affaire, ce ne sera pas à cause de son statut de prêtre ou de laïque mais parce qu'il ne correspond pas au projet que l'on aura défini et choisi de poursuivre.
- Ne pas s'étonner qu'une paroisse n'ait pas un véritable esprit communautaire. Donc il ne faudrait pas attendre qu'une paroisse fasse preuve d'un tel esprit pour lui permettre de se prendre en main. Il faudrait donner progressivement le goût de former cet esprit communautaire.
- Sensibiliser les prêtres à cette réflexion qui se veut un moyen non pas pour leur ôter leur <<job>> mais un moyen pour permettre aux laïques de prendre la place qui leur revient dans le devenir ecclésial. Si les prêtres aiment à être respectés lorsque l'évêque fait de nouvelles nominations, ils se doivent de reconnaître aux paroissiens-nes ce même droit et ce même désir.
- Ne pas s'attendre, lorsque vient le temps de consulter, à une participation massive. Dans l'Église, la parole est donnée tellement peu

souvent aux laïques que ces derniers risquent d'être surpris lorsque l'on fait appel à eux pour connaître leur avis. Il y a ici une tradition séculaire à dépasser. C'est pourquoi il est important de se donner un long temps de cheminement et d'évolution des mentalités.

- Croire à un avenir possible pour les petites paroisses. Il n'est pas dit que cet avenir passe par la fermeture des petites communautés rurales. Nous devrions plutôt essayer d'écouter ce qu'elles ont à nous dire. Pour elles, la perte d'un pasteur est souvent plus néfaste que pour une paroisse en milieu urbain. Dans le milieu rural, la permanence et la stabilité des leaders se révèlent d'une importance capitale.¹ Leurs ressources humaines étant moindres que dans le milieu urbain, le milieu rural a besoin de leaders qui assurent une présence beaucoup plus constante.

Tel est le contenu de l'aide-mémoire que j'ai soumis aux responsables de l'«Opération Avenir 88».

2.2 Commentaires et suggestions suite à l'intervention

Voici quelques commentaires et suggestions que m'ont fait le vicaire épiscopal de la région du Saguenay et le vicaire général du diocèse de Chicoutimi suite à la présentation de mon intervention.

¹- Par exemple, Crozier note l'importance majeure du maire : "Le maire est tout-puissant pour intégrer les divers intérêts existant dans sa commune. La population lui fait confiance, car le seul moyen pour une commune de bien se défendre dans la démocratie d'accès est d'avoir un maire stable." (CROZIER, Michel (1979), On ne change pas la société par décret, Paris : Grasset, p.124). Il ajoute : "...la création d'instances politiques locales autonomes serait une véritable révolution contre le pouvoir central."

a) Rencontre avec le vicaire épiscopal du Saguenay et le vicaire général

Le vicaire épiscopal de la région du Saguenay et le vicaire général ont noté que plusieurs points de l'aide-mémoire se trouvaient déjà insérés dans l'«Opération Avenir 88». Par exemple : l'information à donner aux paroissiens-nes, l'analyse des ressources, les consultations multipliées, le soutien prévu.

Ils ont commenté certains points de l'aide-mémoire qui ne leur ont pas paru vraiment réalisables, ou même réalistes. Par exemple, ils leur apparaissent difficile de prévenir «deux ou trois ans à l'avance» une paroisse qu'elle va perdre son prêtre à temps plein. Pourquoi ? «Parce qu'on ne peut savoir d'avance» expliquent-ils. Ils ajoutent cependant qu'il serait utile de bien informer la population sur la baisse des effectifs presbytéraux et les conséquences prévisibles. Autre exemple : «il ne serait pas tellement réaliste de nommer les prêtres en fonction d'un projet qu'une paroisse s'est donné. C'est de la politique... On bouché les trous parce qu'on peut seulement faire cela.»

Le vicaire épiscopal et le vicaire général ont surtout retenu de mon intervention les deux points suivants qu'ils ont intégrés à la mise en œuvre de l'«Opération Avenir 88» :

b) La présentation des diverses formules de prise en charge d'une paroisse

La lecture de mon intervention les a aidés à prendre conscience qu'il ne convenait pas de tenter d'imposer la formule de l'équipe pastorale. Si l'on veut vraiment que les paroissiens-nes se prennent en main, il importe de leur laisser le choix de trouver la formule qui convient le mieux à chaque paroisse. Je constate avec intérêt que le déroulement de l'«Opération Avenir 88» a tiré profit de cette suggestion qui vient donner chair et sens au choix des paroissiens.

c) L'attention aux leaders du milieu

L'aide-mémoire a attiré l'attention des responsables de l'«Opération Avenir 88» sur l'importance des leaders locaux, sur le plan paroissial certes mais aussi sur le plan civil (notamment le maire, comme on l'a vu). C'est que, dans l'«Opération Avenir 88», on a prévu une rencontre avec le maire et les conseillers de la municipalité touchée par le projet afin de les informer de son contenu et de solliciter leur collaboration. J'estime que cette main tendue aux leaders locaux ne peut que favoriser la réussite de l'opération.

Au total, les propos du vicaire épiscopal et du vicaire général et surtout le déroulement de l'«Opération Avenir 88» indiquent que la piste de la consultation ouverte et de la participation plus entière des

paroissiens-nes à l'orientation même de leur paroisse constitue une voie d'avenir.

PROSPECTIVE ET CONCLUSION

1. Un rêve...

En terminant ce mémoire, me sera-t-il permis de rêver sur cette Église que j'ai appris à voir sous un autre angle au cours de cette recherche. J'espère que mon rêve ne sera pas reçu comme étant utopique car je crois vraiment qu'avec toute la bonne volonté du monde, un changement de nos attitudes et une ouverture du cœur et d'esprit, il sera possible de transformer ce rêve en réalité.

JE REVE DU JOUR...

- Je rêve du jour où l'on sera capable de s'arrêter avant de poser un geste dans l'organisation pastorale et de regarder, à la lumière de la Parole de Dieu (écrite et vécue), l'impact que cela peut avoir sur les personnes.
- Je rêve du jour où l'on organisera des aménagements pastoraux non seulement en fonction du prêtre mais en fonction de l'impact que peuvent avoir ces aménagements sur les paroissiens-nes et sur l'avenir de la paroisse.
- Je rêve du jour où l'on arrêtera d'avoir peur de dire aux gens, lors des célébrations de fin de semaine, ce qui se passe dans la paroisse (difficultés et bons coups des comités) pour que naissent le sentiment de former une assemblée réelle.

- Je rêve du jour où les paroissiens-nes seraient invités-es à prier les événements, où on sera capable de dire franchement ce qui se vit dans la paroisse et de le prier pour que le <<nous>> communautaire plonge ses racines jusque dans la vie spirituelle.
- Je rêve du jour où on arrêtera d'avoir peur de l'Esprit qui souffle à travers les personnes qui forment la communauté paroissiale parce que l'Église-communion appelle un changement d'attitude et de compréhension.
- Je rêve du jour où les prêtres seront capables de proposer aux gens des changements sans avoir peur de perdre leur <<job>>. Au contraire, c'est en se reliant davantage au peuple qu'ils se retrouveront eux-mêmes dans leur identité.
- Je rêve du jour où la prière et la Parole de Dieu partagée pourront prendre une place aussi importante que l'organisation pastorale. Peut-être y retrouverons-nous l'essentiel et qui sait une réelle participation des laïques dans la vie ecclésiale.
- Je rêve du jour où l'Église-institution aidera les communautés diocésaines et paroissiales qui le désirent à faire un pas de plus dans l'avènement de nouveaux ministères et surtout de nouvelles formes de ministres.

- Je rêve du jour où on comprendra davantage que l'unité ne veut pas dire uniformité.
- Je rêve du jour où l'on sentira un esprit communautaire, de partage, d'accueil et de responsabilité assez fort pour donner aux gens qui cherchent le goût d'être eux aussi témoins du Christ à leur façon.
- Je rêve du jour où l'on consultera les paroissiens-nes pour différentes choses (Ex. pour le nouvel aménagement de l'église, pour l'heure des célébrations de fin semaine, nouveau membre dans un C.P.P. etc.). Au début cela peut paraître simpliste mais je suis convaincu que ces petits gestes aideront les gens à prendre la parole et à ne pas attendre que ce soit toujours le prêtre qui la prenne pour eux.
- Je rêve du jour où l'on donnera la possibilité à des paroissiens-nes engagés-es et reconnus-es d'animer des célébrations de la Parole et de participer au ministère de la prédication.

2. Conclusion

On a vu tout au cours de ce mémoire comment il apparaissait difficile pour les laïques de se tailler une place au sein de la vie ecclésiale, surtout lorsque l'on parle de participer au processus décisionnel. On a pu s'apercevoir que beaucoup de laïques engagés et non engagés en milieu paroissial désirent de plus en plus prendre part à la vie communautaire paroissiale. Surtout lorsque surviennent de nouveaux

aménagements pastoraux. Ils ne veulent pas seulement acquiescer aux demandes des autorités diocésaines, ils veulent une participation qui tienne vraiment compte de ce qu'ils sont.

On a pu remarquer également des pasteurs qui souhaitent une place plus grande des laïques tout en étant respectés dans leurs droits, des pasteurs qui veulent créer un espace de liberté mais qui sont contraints à des restrictions canoniques.

La participation semble être une préoccupation importante pour les prêtres et les autorités diocésaines. Le mot <<participation>> se définit de tellement de façons que l'on devrait s'arrêter pour savoir de quoi on parle. Certains favorisent une participation pleine et entière. D'autres limitent cette participation à partir d'une lecture du code de droit canon faite de façon très légaliste. Dans ce cas-là, une participation pleine et entière peut paraître une utopie.

Notre façon de voir l'Église influence notre façon de voir la participation des laïques à la vie ecclésiale. La vision de l'Église de type communionnel nous invite à un dépassement et à un retour à la tradition apostolique pour vivre la participation. Elle nous convie à un pouvoir non pas unidirectionnel, c'est-à-dire un dirigeant et un dirigé, mais à un pouvoir multidirectionnel ou communionnel, c'est-à-dire où tous et chacun peuvent prendre part au processus décisionnel.

Pour vivre cette forme de participation, il faut commencer par des petites expériences de prise en charge, comme je le mentionnais dans le chapitre sur l'intervention. Il apparaîtrait important d'apprendre à collaborer ensemble en vivant des petites expériences de communion pour respecter les personnes qu'elles soient prêtres ou laïques. Dans l'expérience de communion, le respect est une des qualités requises pour une meilleure collaboration.

BIBLIOGRAPHIE

BOUGIE, Pierre (1974). "L'autre...et...moi", Parole-dimanche, année <C>, Montréal : Fides, p.104.

CARRIER, Louise (1984). "De la sagesse à l'aventure", Communauté chrétienne, vol. 23, no 135, mai-juin, p.287.

CHALENDAR, Xavier (1983). Responsabilités ecclésiales pour laïcs. Paris : Cerf, 113 pages.

CHARRON, André (1987). "L'évolution du ministère ecclésial", Relations, no 533, septembre, pp.199-200.

CHEVALIER, Jean et GHEERBRANT, Alain (1982). Dictionnaire des symboles. (Revue et corrigée). Paris : Robert Lafond.

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT CANONIQUE ET DE LÉGISLATIONS RELIGIEUSES COMPARÉES (1984). Code de droit canonique. Traduction française. Paris-Ottawa : Centurion-Cerf-Tardy- CECC, 363 pages.

COLLERETTE, P. et DELISLE, G. (1982). Le changement planifié. Une approche pour intervenir dans les systèmes organisationnels. Montréal : Éditions Agence d'Arc, pp.8-11 ; 25-53.

COMMISSIONED BY THE CANON LAW SOCIETY OF AMERICA (1985). The Code of Canon Law. USA : Paulist Press, 1152 pages.

CONCILE OECUMÉNIQUE VATICAN II (1967). Constitutions, Décrets, Déclarations. Paris : Centurion, 1012 pages.

CONGAR, Yves (1954). Jalons pour une théologie du laïcat. Unam sanctam 23. Paris : Cerf, 707 pages.

CONGAR, Yves (1979). Je crois en l'Esprit Saint. Vol. I : L'expérience de l'Esprit. Paris : Cerf, 238 pages.

CONGAR, Yves (1979). Je crois en l'Esprit Saint. Vol. II : Il est Seigneur et Il donne la vie. Paris : Cerf, 296 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1981). Se prendre en main pour les enfants. Le projet éducatif de l'école. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 269 pages.

CROZIER, Michel (1979). On ne change pas la société par décret. Paris : Grasset, 298 pages.

CROZIER, Michel (1970). La société bloquée. Paris : Éditions du Seuil, 241 pages.

CROZIER, Michel (1963). Le phénomène bureaucratique : essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel. Paris : Éditions du Seuil, 412 pages.

DAIGNEAULT, Yvon (1982). "Aujourd'hui, l'Esprit-Saint", Prêtre et Pasteur, vol. 85, no 3, mars, pp. 181-182.

DEGEEST, Achille (1971). Le pain du dimanche. Introduction aux lectures du missel, année A, Paris : Apostolat des Éditions, pp. 217-219.

DELAHAYE, Karl (1964). Ecclesia Mater chez les pères des trois premiers siècles pour un renouvellement de la Pastorale d'aujourd'hui. Unam Sanctam 46, Paris : Cerf, 277 pages.

DIOCESE DE SAINT-JEAN-LONGUEUIL (1985). L'équipe pastorale en paroisse. 21 pages.

DUFOUR, Xavier Léon (1975). Dictionnaire du Nouveau Testament, Paris : Seuil, 554 pages.

DUPONT, Jacques (1970). "La nouvelle Pentecôte", Assemblée du Seigneur, Fête de la Pentecôte, Paris : Cerf, pp.30-34.

FORTIN, Guy (1983). "Des chrétiens de Pentecôte", Prêtre et Pasteur, vol. 86, no 3, mars, pp.181-182.

FORTIN, Guy (1985). "Les ouragans de l'Esprit", Prêtre et Pasteur, vol. 88, no 4, avril, pp.251-252.

GAGNON, Denis (1980). "Un Esprit pour la maturité", Communauté chrétienne, vol. 19, no 109, janvier-février, p.101.

GAGNON, Denis (1982). "La paix", Communauté chrétienne, vol. 21, no 123, mai-juin, p.332.

GAGNON, Denis (1983). "L'horticulteur de Dieu", Communauté chrétienne, vol. 22, no 129, mai-juin, p.335.

GARNEAU, Jean-Yves (1986). "L'Esprit donné à tous", Prêtre et Pasteur, vol. 89, no 3, mars, pp.187-188.

GAUDIN, Jean-Roch et PAGÉ, Roch (1988). "Des équipes pastorales paroissiales", En Église, vol. XV, no 4, avril, p.3.

GAUDIN, Jean-Roch et PAGÉ, Roch (1988). "Des équipes pastorales paroissiales(suite)", En Église, vol. XV, no 5, juin, p.3.

GIGUERE, Paul-André (1972). "L'unité du monde par la puissance de l'Esprit", Parole-dimanche, Année "B", Montréal : Fides, p.104.

GIGUERE, Paul-André (1974). "Un vent qui fait tomber les clôtures", Parole-dimanche, Année "A", Montréal : Fides, p.104.

GOURGUES, Michel (). "La mission, ou l'ouverture à l'autre de l'extérieur", Cahiers Évangile, no 60, Paris : Cerf, pp.17-ss.

GRAND'MAISON, Jacques (1972). Nouveaux modèles sociaux et développement. Lasalle, Québec : Hurtubise HMH, 491 pages.

GRAND'MAISON, Jacques (1970). Stratégies sociales et nouvelles idéologies. Lasalle, Québec : Hurtubise HMH, 266 pages.

GUAY, Ivan (1984). "État ou entreprise privée, un débat nécessaire", Analyste, Montréal : Presse de la Cité, pp.13-14.

GUIMOND, Richard (1979): "Cohérence, Paix, Liberté", Communauté chrétienne, vol. 18, no 104, mars-avril, p.186.

HENRIPIN, Marthe (1978). "Participation des parents et pouvoir scolaire : entre l'affrontement stérile et la création collective. Les ambiguïtés et les difficultés inévitables de toute participation". Prospectives, vol. 14 no 1-2, février-avril, pp.89-112.

LATOURELLE, René et al. (1988). Vatican II. Bilan et perspectives. (Vingt-cinq ans après) 1962-1987 Vol I. Paris-Montréal : Cerf-Bellarmin, 679 pages.

LEFEBVRE, Marcel (1986). "Héritage et Projet", Communauté chrétienne, vol. 25, no 145, janvier-février, p.91.

LEGRAND, Hervé, (1983). "Les ministères de l'Église locale". Initiation à la pratique de la théologie. Vol. III. Paris : Cerf, 791 pages.

MAERTENS, Thierry et FRISQUE Jean (1970). Guide de l'assemblée chrétienne. Tome IV, Paris : Casterman, 436 pages.

MALULA, Cardinal Joseph Albert (1987). "Ministères ordonnés et ministères non ordonnés dans l'archidiocèse de Kinshasa", Les laïcs dans l'Église et dans le monde. Leur vocation et leur mission vingt ans après Vatican II. Paris : Centurion-Cerf, pp.78-81.

MANDOUZE, André et al. (1987). "Cyprien de Carthage", Histoire des Saints et de la sainteté chrétienne. Tome II : La semence des martyrs. (33-313), Paris : Hachette, pp.121-130.

MANDOUZE, André et al. (1987). "Justin", Histoire des Saints et de la sainteté chrétienne. Tome II : La semence des martyrs. (33-313), Paris : Hachette, pp.193-201.

MANDOUZE, André et al. (1987). "Augustin d'Hippone", Histoire des Saints et de la sainteté chrétienne. Tome III : Des évêques et des moines reconnus par le peuple. (314-604), Paris : Hachette, pp.78-94.

MORIN, Guy (1987). "Que fêtons-nous ?", Prêtre et Pasteur, vol. 90, no 4, avril, pp.249-250.

MYRE, André (1985). "Nouveau Testament et ministères", Des ministères nouveaux ?, Montréal : Éditions Paulines, pp.95-162.

PLOURDE, Jules Antonin (1978). "Souffle de Dieu", Communauté chrétienne, vol. 17, no 98, mars-avril, p.225.

PRUCHE, Benoît (1977). "Messagers de l'Évangile", Communauté chrétienne, vol. 16, no 92, mars-avril, p.192.

RATTÉ, Jean (1984). "De souffle et de vie", Prêtre et Pasteur, vol. 87, no 4, avril, p.246.

RAYMOND, Gaston (1985). "Un Maître nous est donné", Communauté chrétienne, vol. 24, no 139, janvier-février, p.102.

RICHARD, Yolande (1981). "Si l'on savait le don de Dieu...", Communauté chrétienne, vol. 20, no 116, mars-avril, p.156.

ROGIER, L.J. et al. (1968). Nouvelle histoire de l'Église. Le Moyen Âge, vol. 2, Paris : Seuil, 621 pages.

SCHILLEBEECKX, Edward (1987). Plaidoyer pour le peuple de Dieu. Paris : Cerf, 322 pages.

SCHÜSSLER FIORENZA, Elisabeth (1986). En mémoire d'elle. Essai de reconstruction des origines chrétiennes selon la théologie féministe. Traduit de l'américain par Marcelline Brun. Paris : Cerf, 482 pages.

SOUBIGOU, Louis (1970). Lectures bibliques du dimanche. Du 5ième dimanche après Pâques à la Pentecôte. Paris : Lethielleux, 167 pages.

TESSIER, Roger et al. (). Changement planifié et développement des organisations. (Théorie et pratique). Paris-Montréal : EPI-IFG, 825 pages.

TILLARD, J.-M.-R. (1987). Église d'Églises. L'écclesiologie de communion. Paris : Cerf, 415 pages.

VAUCHEZ, André et al. (1986). Histoire des Saints et de la sainteté chrétienne. Tome IV : Au temps du renouveau évangélique. (1054-1274), Paris : Hachette, pp.20-23.